

# MASTRAD S.A.

Société Anonyme au capital de 2.632.381,92 euros  
Siège social : 32 bis – 34 boulevard de Picpus – 75012 Paris  
394 349 773 RCS PARIS

## RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019

Chers actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois en vigueur et aux statuts de la société pour vous rendre compte de l'activité de la société Mastrad SA (ci-après la Société), et du groupe Mastrad des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

### I. Présentation

#### MASTRAD

Mastrad, dirigée par Mathieu Lion, Président Directeur Général et Thibault Houelleu, Directeur Général Délégué, œuvre dans un unique dessein : rendre novateur et plus fonctionnel le paysage des objets quotidiens de la cuisine.

Depuis sa création en 1994, Mastrad réalise la conception et la commercialisation d'ustensiles de cuisine innovants et adaptés aux besoins des consommateurs.

Les produits Mastrad sont diffusés à travers le monde dans plus de 50 pays, via les circuits spécialisés (boutiques cuisine/art de la table, grands magasins, vente à distance, télé-achat, distributeurs d'électroménager).

Afin de se concentrer sur ses forces (capacité d'innovation, marketing et vente) en gardant sa souplesse et sa réactivité, Mastrad sous-traite plusieurs postes :

- la fabrication : «les horizons de matériaux et de technologies étant très larges Mastrad choisit le fabricant le plus compétent du marché, en France ou à l'étranger, et fabrique des produits en acier, en céramique, en silicone et des produits électroniques
- les entrepôts et le transport
- la communication (packaging, stand, catalogue, relations publiques)

L'actionnaire principal de Mastrad est Mastrad Finance SA, holding dont les actionnaires sont Mathieu Lion, Président Directeur Général et Thibault Houelleu, DGD.

Depuis Mai 2006, Mastrad est cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code : ALMAS).

#### Le Groupe Mastrad

Le groupe Mastrad est composé de Mastrad et de ses filiales directes : Mastrad Inc (Los Angeles) détenue à 100%, Mastrad Hong Kong (Hong Kong) détenue à 100% et de ORKA SAS (Paris) détenue à 100%.

\* \* \*

## **II. Activité et résultats de la société et du groupe durant l'exercice écoulé**

### **1. Présentation des comptes.**

Il n'est pas intervenu au cours de l'exercice écoulé de modification dans les règles et méthodes comptables utilisées par la société.

Comme au cours de l'exercice précédent, le coût d'achat des marchandises intègre toutes les charges variables de préparation, manutention, et de transport vers l'entrepôt. Par ailleurs, les remises de fin d'année sont déduites du chiffre d'affaires net.

Les montants versés au titre des brevets et modèles ne sont pas comptabilisés en amortissements mais en charges d'exploitation (redevances et droits d'auteur).

Le portefeuille de propriété intellectuelle n'est pas valorisé au bilan.

Enfin, la Société établit des comptes consolidés intégrant toutes les filiales directes et indirectes

### **2. Activité, résultats et difficultés rencontrées**

L'ADN de Mastrad reste l'innovation au service du consommateur. Mastrad poursuit la transformation de son catalogue avec une transition technologique et le développement d'ustensiles de contrôle et de mesure de la température, mais aussi prochainement avec une gamme d'ustensiles d'emballage intelligents à travers des produits électroniques et connectés. Mastrad devrait ainsi devenir prochainement un acteur de l'IoT du secteur de la cuisine et de l'organisation domestique.

Le premier trimestre de l'exercice a permis l'introduction de la toute nouvelle sonde meat'it, et le second a vu cette même sonde ainsi que la nouvelle sonde de surface et de profondeur M'control, déjà récompensé lors du salon de Chicago, se développer sur un réseau beaucoup plus important, avec un taux de détention de plus de 30% en France, marquant ainsi les premiers succès, et démontrant aussi le potentiel commercial de la nouvelle gamme.

La signature d'un très important contrat de distribution sur meat'it, avec un acteur majeur et d'envergure internationale dans le secteur de l'électroménager, qui portera ses fruits sur l'exercice prochain, vient confirmer cette tendance. D'autres négociations sur des créneaux industriels, du BBQ mais aussi hôteliers sont en cours avec différents partenaires majeurs qui reconnaissent ainsi notre savoir-faire et notre technologie brevetée. Ces développements devraient ainsi permettre à Mastrad de devenir un acteur du WSN (wireless sensors network), secteur en très fort développement. Ainsi, le tournant stratégique de l'entreprise par rapport à son core business initial vers des produits plus technologiques à plus forte valeur et répondant mieux aux tendances actuelles est bien entamé.

Mastrad subit néanmoins une baisse de ses ventes sur ses gammes traditionnelles dans la plupart des canaux de distribution, et plus particulièrement dans les magasins de détail. Le constat est le même quel que soit le type de point de vente : le manque de trafic, et concomitamment, la baisse du nombre de magasins.

Par ailleurs, la tendance à la décoration au détriment de la cuisine se poursuit, réduisant ainsi l'espace dédié aux produits du culinaire dans les linéaires des spécialistes. Certaines catégories de clients, jardineries ou revendeurs traditionnels, transforment leurs assortiments pour adapter leur concept à la demande.

Pour lutter contre cette morosité ambiante du off line, aider au sell-out des produits chez ses clients et créer de la valeur chez ses partenaires revendeurs, Mastrad a mis en place des programmes promotionnels par type de réseau tout au long de l'année en fonction de la saisonnalité, et sur des produits adaptés et mieux ciblés selon les canaux de distribution. Des outils merchandising (display, kit vitrines, meubles prêts à vendre de sol et de comptoir, rénovation du mobilier permanent, displays pré-remplis) sont proposés aux clients de façon régulières afin de faciliter et stimuler l'acte d'achats dans le magasin.

Enfin Mastrad croît beaucoup dans la formation des vendeurs/responsables de magasins pour pouvoir répondre aux interrogations des consommateurs. Avec ses nouvelles gammes de produits technologiques et connectés, nécessitant plus de connaissances et de savoir dédié, Mastrad propose des ateliers training dans ses bureaux, ainsi que des plans d'animation et de formation organisés sur les points de vente.

### **France :**

Le chiffre d'affaires est en repli de 4%, passant de 3.549 K€ à 3.393 K€ sur l'exercice clos.

Les ventes aux détaillants baissent de 15%, confirmant ainsi la réduction de la part des boutiques traditionnelles dans le CA global. Le nombre d'établissements du secteur est lui aussi en baisse de 3% pour les indépendants, et de 9% pour les chaînes et les franchisés. Les chaînes sont très pénalisées : en recul de 18 % contre 17% déjà l'année précédente.

L'activité des grands magasins recule elle aussi de 30%, les questions de fréquentation et de trafic dans les cœurs de ville étant au centre des problématiques de la catégorie.

Les consommateurs se détournent des réseaux traditionnels pour reporter leur consommation sur internet, le site e-commerce de la société tout comme les grands sites de ventes internet ayant progressé de + 116%.

De même, le chiffre d'affaires a progressé de 7% dans les magasins d'électro-ménager, ceci étant lié à l'introduction des nouveaux produits électroniques et connectés meat'it et m'control.

Le secteur des soldeurs a lui aussi progressé de 272%, ce qui nous a permis de déstocker des produits non reconduits et d'alléger nos frais de stockage.

Le secteur des grossistes CHR est toujours en progression de 9% tout comme le secteur des jardineries qui est en progression de 32%.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires a été pénalisé par des ruptures temporaires sur un certain nombre références, liées à des difficultés structurelles chez certaines usines et à de fortes augmentations de certaines matières premières.

La baisse d'activité modérée de la société en France est le reflet d'une conjoncture difficile et d'une morosité ambiante qui perdure, la crise des gilets jaunes ayant été pour certains clients catastrophique.

Cependant, le deuxième semestre, grâce à une belle dynamique commerciale, a permis largement de compenser les retards pris durant le premier : En effet le CA du 2eme semestre est en hausse de plus de 15% par rapport à celui de N-1.

### **Export :**

En Europe, la baisse de l'activité (hors Amérique du Nord) est restée limitée à 2%.

L'Allemagne a progressé de 142% avec un chiffre d'affaires de 262 K€ contre 108 K€ lors de l'exercice précédent, grâce au lancement de meat'it à l'export qui a commencé avec des catalogues de vente par correspondance, ainsi qu'un distributeur spécialisé dans les jardineries et les magasins de BBQ.

La Suisse est en baisse de 35% du fait de la non-reconduction d'une opération en B2B, et la Belgique/Luxembourg de 9%, à la suite d'importantes fermetures de magasins outre-quiévrain.

L'Angleterre recule de 12% avec un chiffre d'affaires de 82 K€ contre 93 K€ l'exercice précédent, en cause, l'atonie du marché liée au Brexit, Bonne perspective cependant avec une nouvelle représentation commerciale établie sur place, qui permettra de démarcher de façon beaucoup pérenne les réseaux de clients existants et futurs.

L'Europe du Sud (Espagne, Grèce et Portugal) affiche une baisse globale de 15%. L'Italie en revanche est à +123 grâce à notre participation au salon Hormis qui nous a permis de conquérir de nouveaux clients.

L'Europe du Nord est en baisse de 17%, ceci principalement à cause de la perte d'un distributeur qui s'est spécialisé sur d'autres segments de produits et de marques.

La Russie enregistre toujours une progression de 77%, la signature d'un nouveau contrat de distribution exclusive commençant à porter ses fruits.

## **FINANCEMENT**

La société a réalisé trois opérations d'émission de titre donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Les deux dernières catégories de BSA attachés aux actions d'ABSA émises en février 2018 ont été exercés en août 2018 et mars 2019 pour un montant brut de 400.000 euros.

Une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs a été réalisée en novembre 2018 pour un montant brut de 400.000 euros. La société a également émis en novembre 2018 deux emprunts d'OCABSA le premier à échéance au 13 novembre 2020 et le second à échéance au 13 novembre 2021, pour un montant total de 1.000.000 euros. Cette émission a été réalisée dans le cadre d'un placement privé.

### **MASTRAD INC. (comptes sociaux)**

Le chiffre d'affaires s'établit à 620 K€ contre 728 K€ au 30 juin 2018.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (530) K€ contre (565) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net, intégrant les charges financières, est déficitaire de (687) K€ contre (674) K€ l'exercice précédent.

### **MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes sociaux)**

Au 30 juin 2019, le résultat d'exploitation de Mastrad HK s'établit à 14 K€ contre 9,4 K€ l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019 est de 7 K€ contre 1,8 K€ l'exercice précédent

### **ORKA SAS (comptes sociaux)**

La filiale ORKA est mise en sommeil et n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours de l'exercice. Toutefois certaines charges d'exploitation (telles que les honoraires des commissaires aux comptes) continuent conduisant à un résultat d'exploitation déficitaire de 3 K€. Enfin, les charges financières correspondant aux intérêts du compte courant conduisent à un résultat net déficitaire de (17) K€ contre (28) K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2019, le compte courant de ORKA a été incorporé dans le compte titres de participation de la société mère et une provision pour dépréciation des titres a été passée.

### **TKB (comptes sociaux)**

La société étant en liquidation judiciaire sans poursuite de l'activité, les comptes annuels ne sont pas établis

Pour rappel : cette situation n'impacte cependant pas les comptes, tous les titres et créances ayant été provisionné à 100% au cours des exercices précédents.

### **3. Résultats Mastrad SA (comptes sociaux)**

Pour l'exercice clos au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires net hors taxes s'établit à 4.896 K€ contre 5.081 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.079 K€ contre 5.241 K€ alors que le total des charges d'exploitation de l'exercice clos le 30 juin 2019 est de 6.190 K€ contre 6.691 K€ en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2019 est déficitaire de (1.110) K€ contre (1.449) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif d'un montant de 144 K€ contre 138 K€ l'exercice précédent correspondant principalement aux intérêts de compte courant.

Les produits exceptionnels d'un montant de 113 K€ contre 229 K€ l'exercice précédent correspondant à des annulations de provisions. Les charges exceptionnelles d'un montant de 267 K€ correspondent à des provisions pour litiges (prud'hommes, et provision sur dommages intérêts perçus).

Compte tenu de ces éléments, le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2019 est une perte de (153) K€ contre un bénéfice de 229 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le résultat net comptable de l'exercice clos au 30 juin 2018 est une perte de (1.051) K€ contre (986) K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2019, les capitaux propres de la Société s'établissent à 6.418 K€ contre 6.669 K€ au 30 juin 2018.

Les disponibilités s'élèvent à 86 K€ contre 382 K€ au 30 juin 2018.

### **4. Résultats consolidés**

Jusqu'au 30 juin 2011, la société établissait des comptes consolidés sans qu'elle n'en ait l'obligation. Depuis le 30 juin 2012, la Société a franchi les seuils prévus par la réglementation en matière d'obligation d'établir des comptes consolidés. A cet effet, un co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant ont été nommés.

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France : les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation [ici](#)

Voir en point XV : filiales et participations, les pourcentages de détention.

Au 30 juin 2019 Mastrad SA détient les filiales suivantes :

SOCIETE CONCERNEE	NOMBRE ACTIONS	CAPITAL DETENU	CAPITAUX PROPRES Y COMPRIS RESULTAT	RESULTAT NET
MASTRAD INC	100	100%	-5 229 398\$	-784 161\$
MASTRAD HK	9999	100%	-124 698 HKD	62 643 HKD
ORKA	1497	100%	-1 968€	-16 908€
TKB	2 364 918	25%	NON ETABLI	NON ETABLI

Pour rappel, TKB est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, cela n'ayant aucun impact sur nos comptes.

### Résultats de l'activité

Remarque : les commentaires suivants présentent des pourcentages de croissance différents de ceux présentés en comptes sociaux car les ventes inter-compagnies sont éliminées.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2019 du Groupe MASTRAD s'établit à 5.268 K€ contre 5.687K€.

La perte consolidée groupe de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'établit à (1.678) K€ contre (1.840) K€ au titre de l'exercice précédent.

### Compte de résultat consolidé

L'**EBITDA consolidé** s'établit à (1.312) K€ contre (1.535) K€.

Le résultat courant avant impôts est une perte qui s'établit à (1.596) K€ :

Il se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation :	(1.581) K€
- Résultat financier :	(14) K€

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 148 K€. Le résultat net du groupe de l'exercice clos le 30 juin 2019 laisse apparaître une perte de (1 678) K€ contre (1 840) K€ au titre de l'exercice précédent

Ci-dessous le détail du compte de résultat consolidé :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018	Note n°
Chiffre d'affaires	5 288	5 687	10.2
Autres produits d'exploitation	327	162	
Achats consommés	(2 897)	(3 015)	
Charges de personnel	(1 180)	(1 483)	
Autres charges d'exploitation	(2 780)	(2 839)	
Impôts et taxes	(50)	(46)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(269)	(453)	9.13
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 581)</b>	<b>(1 988)</b>	
Charges et produits financiers	(14)	(161)	9.14
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(1 596)</b>	<b>(2 150)</b>	
Charges et produits exceptionnels	(149)	216	9.15
Impôts sur les résultats	67	94	9.16
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>(1 678)</b>	<b>(1 840)</b>	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(1 678)</b>	<b>(1 840)</b>	
Intérêts minoritaires	0	0	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(1 678)</b>	<b>(1 840)</b>	

## VARIATION des CAPITAUX PROPRES

	Situation cloture 30/06/2018	AFFECTATION RESULTAT 30 06 2018	AUGMENTATION DE CAPITAL	RESULTAT 30 06 2018	ECART DE CONVERSION	SITUATION A LA CLOTURE 30 06 2019
CAPITAL	2 061		347			2 408
PRIMES	10 546		364			10 910
RESERVES CONSOLIDEES	-7 953	-1 840				-9 793
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 840	1 840		-1 678		-1 678
ECARTS DE CONVERSION	-523				-95	-618
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	2 291	0	711	-1 678	-95	1 229

## Situation des emprunts et dettes

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	100	1 040	-	1 040	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	7	2	2	-	-
Concours bancaires courants	4	3	3	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>111</b>	<b>1 044</b>	<b>4</b>	<b>1 040</b>	<b>-</b>



## Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>Note n°</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 177</b>	<b>1 208</b>	
Ecarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	302	353	9.1
Immobilisations corporelles	771	731	9.2
Immobilisations financières	104	125	9.3
<b>Actif circulant</b>	<b>3 064</b>	<b>4 083</b>	
Stocks et en-cours	1 961	2 042	9.4
Clients et comptes rattachés	335	828	9.5 & 9.6
Autres créances et comptes de régularisation	664	801	
Valeurs mobilières de placement	0	2	
Disponibilités	105	410	
<b>TOTAL</b>	<b>4 241</b>	<b>5 291</b>	

<b>PASSIF</b> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>Note n°</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>1 228</b>	<b>2 292</b>	
Capital	2 408	2 061	9.7
Primes	10 910	10 547	
Réserves et résultat consolidé	(11 472)	(9 794)	
Ecart de conversion	(618)	(522)	
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>194</b>	<b>40</b>	9.8
<b>Dettes</b>	<b>2 819</b>	<b>2 960</b>	
Emprunts et dettes financières	1 044	111	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	1 255	1 440	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	519	1 410	
<b>TOTAL</b>	<b>4 241</b>	<b>5 291</b>	

- A l'actif nos stocks sont stables.
- Les différentes augmentations de capital ont eu un impact positif sur nos disponibilités.
- L'endettement financier lié à l'exploitation est quasi non significatif par rapport à N-1 mais nous avons un encours au 30 juin 2019 de 1 044ke principalement lié aux émissions d'emprunts obligataires réalisées au cours de l'exercice afin de soutenir le développement de la société.
- Les provisions pour risques et charges sont liées à une provision pour litiges salariales et à un procès en appel pour contrefaçon.

### **Variation des flux de trésorerie**

La trésorerie du groupe entre 2017-2018 et 2018-2019 de -300 K€

La marge brute d'autofinancement est négative à (1.246) K€.

Nous avons remboursé 60 K€ d'emprunt obligataires.

Les investissements ayant fait l'objet d'immobilisations ont été de 302 K€.

Marge brute d'autofinancement :	(1.246) K€
Baisse du besoin en fond de roulement :	(466) K€
Investissements	(242) K€
Apport en capital et financement externe :	1.650 K€
Total des mouvements :	-305 K€

Voir ci-dessous le détail des flux de trésorerie :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE S A L'ACTIVITE</b>		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 678)	(1 840)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 678)	(1 840)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	431	273
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DE S SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(1 246)</b>	<b>(1 567)</b>
<b>VARIATION DU BE SOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>(466)</b>	<b>754</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité	<b>(1 712)</b>	<b>(813)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE S AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(262)	(353)
Cession d'immobilisations	20	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	<b>(242)</b>	<b>(353)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE S AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Auqmentations de capital en apports	710	1 704
Emissions d'emprunts	1 000	0
Remboursements d'emprunts	(60)	(231)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	<b>1 650</b>	<b>1 473</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(305)</b>	<b>307</b>
Trésorerie d'ouverture	408	101
Trésorerie de clôture	102	408
Incidence des variations de cours des devises	1	(1)

## Structure financière

Les capitaux propres consolidés au 30 juin 2018 s'élèvent à 1.228 K€ contre 2.292 K€ à fin juin 2018.

L'endettement financier brut s'établit à 1.044 K€ contre 111 K€ l'année précédente. L'augmentation de la dette est due aux émissions d'emprunts obligataires réalisées au cours de l'exercice afin de soutenir le développement de la société.

## 5. Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale a été déterminé pour Mastrad SA et ORKA SAS, sa filiale. Ce nouveau périmètre est actif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Les sociétés Mastrad Inc. et Mastrad HK ont établi leur déclaration fiscale séparément.

\* \* \*

### III. Activités de la société en matière de recherche et développement

Comme au cours des exercices précédent, la société a poursuivi ses activités de recherche et développement et a renforcé son équipe de chercheurs et de techniciens.

Les comptes clos au 30 juin 2019 intègrent un crédit d'impôt innovation et recherche de 68 K€.

Mastrad continue la protection par brevets et modèles de sa gamme de sondes.

\* \* \*

### IV. Proposition d'affectation du résultat : (comptes sociaux).

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter la perte de l'exercice clos au 30 juin 2019 d'un montant de (1.051.721) € au poste « report à nouveau » dont le montant serait porté de (8.176.053) € à (9.227.774) €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant total de 6.911 € uniquement constituées par des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

\* \* \*

### V. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

#### ***Risque de change***

La société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US. Ce risque est toutefois limité par les achats à terme de contrat de couverture.

Les pertes de change de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élève à 27 K€.

Le groupe conserve par société un compte en dollars pour ne pas avoir à convertir systématiquement les paiements reçus en dollars et les utiliser pour payer certains fournisseurs.

#### ***Risque lié aux participations***

La société détient intégralement les filiales Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, ORKA et détient une participation dans TKB à hauteur de 25%.

La société a provisionné entièrement sa participation dans ORKA et TKB.

La société a incorporé le compte courant qu'elle détenait dans ORKA au capital social de cette dernière. La provision pour dépréciation de compte courant a fait l'objet d'une reprise et une nouvelle provision pour dépréciation de titres a été passée à hauteur de 1.375 K€.

La société ayant anticipé une réduction des pertes au sein de la filiale US sur le moyen terme, les titres n'ont pas été provisionnés.

#### ***Risque de liquidité***

La gestion du risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible de disposer de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs. Les emplois et les ressources de trésorerie sont suivis avec attention.

Le niveau de trésorerie est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements intervenus au cours de l'exercice.

La société a réalisé trois opérations d'émission de titre donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Les deux dernières catégories de BSA attachés aux actions d'ABSA émises en février 2018 ont été exercés en août 2018 et mars 2019 pour un montant brut global de 0,4 m€.

Une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs a été réalisée en novembre 2018 pour un montant brut de 0,4 m€.

La société a également émis en novembre 2018 deux emprunts d'OCABSA le premier à échéance au 13 novembre 2020 et le second à échéance au 13 novembre 2021, pour un montant total de 1m€. Cette émission a été réalisée dans le cadre d'un placement privé.

### ***Risque de dilution***

La conversion des OCA représente une dilution potentielle maximale de 2.999.988 actions soit 15,28% du capital et 12,80% des droits de vote.

L'exercice des BSA représenterait une dilution potentielle supplémentaire de 4,11% du capital et de 3,57% des droits de vote.

La société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour poursuivre le développement de la gamme d'instruments connectés de mesure de température et de contrôle des aliments et de la gamme d'organisation domestique.

La société serait amenée à faire appel au marché et ainsi augmenter son capital pour financer une partie de ses besoins opérationnels ainsi que les besoins en matière d'investissement non couverts par l'endettement sous forme d'emprunts et d'émissions d'obligations. L'émission d'instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital entrainerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la société. Si ces besoins n'étaient pas couverts par de nouvelles levées de fond la Société pourrait être à court de liquidité à court terme.

\* \* \*

## **VI. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir**

### **Evènements importants post clôture**

Une augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé a été réalisée en août 2019 pour un montant brut de 0,7 m€.

A l'avenir, la Société entend poursuivre et développer la stratégie mise en place par la direction au cours des deux derniers exercices et qui porte essentiellement sur les axes suivants :

### **Perspectives**

#### ***Un repositionnement produit high end***

La Société réalise toujours des investissements importants en matière de Création-Recherche & Développement permettant de sortir des produits à plus forte valeur ajoutée.

Mastrad se concentre dernièrement sur les produits de mesure et de contrôle de la température et de la conservation des aliments, connectés, segment sur lequel le savoir-faire et l'innovation de Mastrad sont reconnus. Le dernier prix en date, reçu début octobre de la part du Consumer Electronic Show (CES premier salon pour l'innovation et la technologie) à Las Vegas, est une véritable reconnaissance de ce savoir-faire.

Mastrad entend devenir un leader dans cette catégorie en développement des gammes complètes de sondes de cuisson et de contrôle de la cuisson et de la conservation des aliments.



### ***Stratégie marketing revue et renforcée***

L'objectif est de faire de Mastrad la marque préférée de ses utilisateurs et de ses clients.

Au travers des grands axes suivants, les efforts marketing et commerciaux doivent accentuer le virage pris lors de l'exercice précédent, à savoir se rapprocher des consommateurs et des revendeurs tout en misant sur l'omnicanalité.

Création de la mastrad family...[www.mastrad-family.fr](http://www.mastrad-family.fr)

Le site internet dédié de la mastrad family permet d'organiser et de mettre en place des focus group et des tests produits, d'inciter aux témoigniaux sur les différentes plateformes digitales, et de faciliter l'accès aux informations les plus demandées (notices, recettes,...)

Anticipation des tendances.

Mastrad met en place de nouveaux formats pour le e-commerce (référence avec emballage allégée pour moins de coûts, poids et empreinte carbone ou des gros conditionnements pour les consommables ou encore de nouvelles offres promotionnelles croisées). Les catégories et les gammes existantes sont redynamisées et le catalogue rajeuni.

Partenariat renforcé avec les revendeurs

Mastrad réoriente le marketing en faveur du sell in (référencement) plutôt vers le sell out -(faire sortir les produits des points de vente des revendeurs).

Agence de presse

La mise en place d'une nouvelle agence lors de l'exercice précédent, plus orienté sur le digital et les réseaux sociaux a permis de maximiser les retombées presse (démultiplication des portages produits à la presse TV, RADIO en complément de nouvelles actions vers les influenceurs), la communication vers les revendeurs ayant été intensifiée pour être plus proche des actualités marketing. De même, les partenariats avec les blogueurs et les influenceurs ont fortement contribué à faire évoluer la notoriété de la marque auprès de nouveaux consommateurs.

Des plans d'achats de diffusion des 50 nouvelles vidéos format 'mobile' sont poussées via YouTube et Facebook, et une mise à disposition de 'BRAND CONTENT' pour les clients comprenant des vidéos produits pour les nouveaux canaux de communication et des images life style. De même, des mini sites événementiels pédagogiques sont mis en place pour recruter sur des catégories à forte valeur (sondes de cuisine) avec des plans de publicités dédiés (Adwords, Facebook...)

Ainsi depuis janvier 2018 on a pu constater +95% de retombées presse (en nombre absolu mais également en qualité de visibilité media), d'où un accroissement évident de la visibilité de la marque, tant auprès des consommateurs que des revendeurs.

### ***Repositionnement des canaux de distribution***

L'omnicanalité s'impose, l'évolution du commerce vers plus de digital continuant à s'accélérer, avec une perspective de showrooming pour les revendeurs qui vont avoir tendance à mettre moins de produits en magasin mais plus théâtralisés pour une meilleure expérience clients. Le renforcement des systèmes EDI et des e-catalogue avec le click and collect permettent d'offrir à nos clients la possibilité d'un large choix sans les contraintes d'immobilisation de stock.

Mastrad continue de développer les réseaux digitaux avec son propre site, que ce soit les pure players ou les market place, sans pour autant négliger le réseau traditionnel des détaillants qui reste fortement ancré dans certaines régions.

L'élargissement des grands comptes e-commerce se poursuit avec l'ouverture de C DISCOUNT, HOURS et d'une dizaine de nouvelles market place depuis le début d'année.

Mastrad se positionne également sur des segments professionnels et CHR, un créneau porteur au vu des résultats sur l'exercice clos (vente du gant sécurité grâce à une nouvelle certification obtenue sur des critères plus draconiens).

Mastrad envisage une présence au salon SIRHA lors de la prochaine édition.

Un retour en force dans les jardineries est désormais envisageable avec le produit phare meat'it, ainsi que de nouvelles implantations dans le secteur du tourisme et des activités de plein air, ainsi que des spécialistes du BBQ.

A l'export, les nouveaux axes de développement se situent notamment en Europe de l'Est et en Asie. Un commercial est présent à Mastrad Hong Kong afin de contribuer à la croissance dans cette région.

### ***Le maintien d'un contrôle qualité strict***

Mastrad entend poursuivre l'effort mis en œuvre au cours des exercices précédents sur la maîtrise de la qualité des produits en augmentant les audits auprès de ses sous-traitants. La mise en place de la filiale Mastrad Hong Kong, chargée des contrôles qualité, qui est le reflet de cette volonté, continuera à œuvrer dans cette voie. A cet égard, un ingénieur spécialisé réalise des tests de qualité directement sur les lieux de fabrication. Ceci nous permet d'être plus réactifs et d'économiser des coûts importants liés à la fabrication.

### ***La maîtrise des coûts fixe***

Depuis l'exercice précédent, le Groupe est entré dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face, à court terme, à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

Une société, et au-delà un groupe, structurés et dimensionnés pour répondre aux modifications de contextes reflètent la volonté d'adaptation permanente. Cette stratégie, associée à la stricte maîtrise des coûts fixes, permettra de retrouver un développement rentable de la Société.

## **Conclusion**

Mastrad va poursuivre sa stratégie basée sur l'innovation, la notoriété et l'affect de sa marque durant l'exercice afin d'accroître ses parts de marché aussi bien en France qu'à l'international. Mastrad affine sa politique de sortie de nouveaux produits en proposant des produits plus pertinents, à plus forte valeur ajoutée et plus forte barrière à l'entrée, et encore mieux adaptés aux exigences du consommateur.

\* \* \*

## **VII. Activité polluante ou à risque.**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société a une activité exclusive de recherche de laboratoire et non pas de production. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques pour ses activités de recherche et développement dans ses locaux parisiens.

Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles en matière d'environnement, en cas de non-conformité, elle serait exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités. Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité imposent à la Société des dépenses et pourraient exiger des investissements importants dans le futur notamment si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles. En cas de changement de locaux, la Société estime qu'elle ne supporterait pas de coûts de nettoyage ou de décontamination liés à son activité. De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

\* \* \*

\* \* \*

## **VIII. Passif éventuels**

Néant

\* \* \*



## IX. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.:

\* \* \*

## X. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions en vigueur, est présenté le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 408 382	2 061 493	1 349 306	884 129	884 129
Nombre d'actions	17 202 730	14 724 951	9 637 902	6 315 206	6 315 206
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 859 079	5 054 031	6 614 454	9 278 835	11 176 169
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-784 465	-851 979	-1 044 095	-685 189	-1 243 013
Impôts sur les bénéfices	-68 442	-95 080	-75 015	-83 929	-103 724
Intéressement des salariés	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	335 698	229 438	2 371 564	336 904	-1 184 767
Résultat net	-1 051 721	-986 337	-3 340 644	-938 164	45 479
Dividende	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,042	-0,051	-0,101	-0,095	-0,180
Bénéfice après impôts, amortissements et provision	-0,061	-0,067	-0,347	-0,149	0,007
Dividende net par action	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen	24	24	24	31	41
Masse salariale	816 866	948 383	981 564	1 313 079	1 742 557
Sommes versées en avantages sociaux	348 630	400 604	372 969	529 548	620 632

\* \* \*

## XI. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2019.

	<b>30/06/2019</b>			
	<b>Capital</b>	<b>%</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>%</b>
Mastrad Finance	4 737 293	27,54	8 498 540	40,46
Mathieu Lion	1 622 243	9,43	1 622 243	7,72

Chaque action donne droit à une voix. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites depuis deux ans au nom du même actionnaire lui confèrent un droit de vote double.

La société détient 8 de ses propres actions. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Au 30 juin 2019, la répartition du capital de Mastrad Finance était la suivante :

Mathieu Lion :	88,9%
Thibault Houelleu :	3,4%
Sajoma Corp :	7,7%

\* \* \*

## **XII. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.**

Néant.

\* \* \*

## **XIII. Participation des salariés au capital de la société**

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 8 décembre 2006, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2005. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 13 850 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 17 décembre 2009, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2009. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 16.500 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 30 décembre 2011, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2011. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 43.455 actions existantes.

Le conseil d'administration en date du 26 février 2018 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer 84.714 droits de créances avec une date d'acquisition fixée au 1<sup>er</sup> mars 2019 et une date de cessibilité fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

En dehors des attributions mentionnées ci-dessus, les salariés de la société ne détiennent collectivement aucune autre action de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

Au 30 juin 2019, le pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les salariés représente 0,19% du capital et 0,30 droits de vote.

\* \* \*

#### **XIV. Filiales et participations**

##### ➤ **Prise de participations significatives :**

La Société n'a pris aucune autre participation ni s'est assurée le contrôle d'aucune autre société au cours de l'exercice à l'exception des opérations de fusion mentionnées.

##### ➤ **Filiales**

Au 30 juin 2019, la liste des filiales et participations de Mastrad est la suivante :

- MASTRAD INC., société de droit américain au capital de 500 000 USD détenue à 100%
- MASTRAD HK Limited, société de droit de Hong Kong au capital de 10 000 HKD détenue à 100%
- ORKA société par actions simplifiée au capital de 25.000 € détenue à 100% par Mastrad SA
- TKB, société en liquidation judiciaire détenue à 25%

##### ➤ **MASTRAD INC. (comptes consolidés)**

La société Mastrad Inc. a été créée en septembre 2006 et est opérationnelle depuis le début 2007.

Au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires de la société Mastrad Inc s'établit à 581 K€ contre 662 K€ l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à (530) K€ contre (565) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net de Mastrad Inc est une perte de (687) K€ contre (673) K€ l'exercice précédent.

##### ➤ **MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes consolidés)**

Au 30 juin 2019, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 14 K€ contre 9,4 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est un bénéfice de 6,1 K€ contre une perte de (2,8) K€ contre une perte de l'exercice précédent.

##### ➤ **TKB (mise en équivalence)**

La société est en liquidation- judiciaire.

##### ➤ **ORKA SAS (comptes consolidés).**

La filiale est mise en sommeil, au 30 juin 2019, le résultat d'exploitation de ORKA est négatif de (3,4) K€ contre (7,7) K€ l'exercice précédent (248) K€. Enfin, les charges financières correspondant aux intérêts du compte courant conduisent à un résultat net déficitaire de (17) K€.

Au 30 juin 2019, le compte courant de ORKA a été incorporé dans le compte titres de participation de la société mère et une provision pour dépréciation des titres a été passée.

\* \* \*

## **XV. Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

### **1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé**

#### Liste des mandats

Au 30 juin 2018, le Conseil d'Administration était composé de cinq (5) membres. Les mandats des trois premiers ci-dessous ont été renouvelés 6 années consécutives lors de l'assemblée générale du 12 décembre 2014. Le mandat des deux autres ont été renouvelés pour une durée de 6 ans lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2015.

Au cours de l'exercice les membres du Conseil ont exercé les mandats ci-après :

- Monsieur Mathieu LION  
Président Directeur Général de Mastrad  
Président Directeur Général de Mastrad Finance  
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited  
Président du Conseil d'Administration de la société Mastrad Inc.  
Membre du Conseil de surveillance de TKB  
Président du Conseil d'Administration de la société SAJOMA Inc  
Président de ORKA SAS  
Co-gérant SCI BELUGA
  
- Monsieur Timothy RAMIER  
Administrateur de Mastrad  
Secrétaire de « l'American Overseas Memorial Day Association »  
Gérant de la Société Civile de Moyens AVOCATS CAMBON et fondateur de RAMIER LAW OFFICE
  
- Monsieur Claude RAMEAU  
Président de l'association France ANGELS  
Vice-Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD  
Président de Fontainebleau Ventures  
Gérant de Fontainebleau Consultants  
Administrateur de Biobank  
Administrateur de SCR Business Angels.
  
- Monsieur Thibault HOUELLEU  
Directeur Général Délégué de Mastrad  
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited  
Administrateur de la société Mastrad Inc  
Directeur général de ORKA SAS  
Co-gérant SCI BELUGA
  
- Madame Sabine BERNERT  
Néant

#### Etats des mandats

##### **a. Administrateurs**

Aucun mandat ne vient à échéance.

Il vous est néanmoins proposé de nommer un nouvel administrateur pour une durée de 3 exercices :

- Monsieur Jonathan Lion  
Né le 06/05/1995  
Master de Design de Strate Collège (en cours)

## **b. Commissaires aux comptes**

Aucun mandat ne vient à échéance

## **2. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce**

Toutes les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance du Commissaire aux Comptes afin que ce dernier établisse son rapport spécial qui sera porté à votre connaissance.

Ces conventions sont les suivantes :

### Bail commercial SCI BELUGA – MASTRAD Bail commercial SCI BELUGA – MASTRAD

Le conseil d'administration du 7 juillet 2017 a autorisé la modification du bail avec effet au 26 janvier 2017 commercial entre la SCI BELUGA et MASTRAD portant sur des locaux à usage de bureaux. La surface louée étant désormais de 520 m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent 9 parkings. Le prix du loyer annuel est fixé à 169.378,99 € HT pour les bureaux et les parkings et les charges annuelles à 18.198,26 € HT ; la taxe foncière est de 2.854,63 €.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019, BELUGA a facturé Mastrad SA 229.378,83 € TTC à titre de loyer (charges comprises).

Administrateurs concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu.

### Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Un contrat, approuvé par une décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2006 et amendé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2007, a été signé en date du 11 avril 2006, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005, entre Monsieur Mathieu Lion et la société, qui remplace le contrat du 8 janvier 2004 ainsi que son avenant du 5 octobre 2005.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005, les taux de rémunérations perçues par Monsieur Mathieu Lion étaient les suivants :

- au titre des droits d'auteur :
  - 0,1% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est co-auteur,
  - 0,2% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est l'auteur unique.

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit :

- 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est co-auteur
  - 1% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est l'auteur unique
- au titre de ses inventions :
    - 0,4% du prix de vente au public Hors Taxes des produits couverts par un brevet

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit 2% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits.

Le conseil d'administration du 17 juin 2011 a autorisé la modification suivante :

« 1% du prix de vente public en qualité d'inventeur et 0.5% du prix de vente public en qualité de co-inventeur au lieu de 0,4% actuellement. » Cette disposition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2016 a modifié le taux de royalties comme suit :

A titre d'inventeur ou co-inventeur : 3% CA HT sur les produits protégés par brevets

A titre d'auteur ou co-auteur : 1% CA HT sur les produits protégés par modèle

Le conseil d'administration du 31 janvier 2019 a modifié la rémunération au titre de ses droits d'auteur de manière à ce qu'elle soit la même qu'il soit auteur ou co-auteur, à savoir 1 % du PVP.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2019, les redevances sur brevets facturées par Monsieur Mathieu Lion à Mastrad s'élèvent à 58.617,11 € HT en ce qui compris une régularisation de sommes dues au titre de l'exercice précédent.

Les droits d'auteur sur modèles au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 25.578,13 € HT au niveau de Mastrad.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Le conseil du 20 septembre 2016 avait modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés, celle-ci faisant l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et détaillée dans le présent rapport de gestion.

Le conseil du 31 janvier 2019 a de nouveau modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés. Celle-ci fait l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et est détaillée dans le présent rapport de gestion.

#### Convention conclue avec la société SAJOMA

Le conseil d'administration du 31 janvier 2019 a autorisé cette convention qui intervient dans le cadre du développement de la gamme des instruments de contrôle de température connectés, Mastrad devant faire appel à des prestataires externes pour tout ce qui concerne les applications mobiles et en particulier de prestations UX/UI maquettage et assistance pour l'amélioration et le développement d'une nouvelle version de l'application meat it avec refonte de l'ensemble de l'interface utilisateur de l'application.

Le montant annuel des honoraires en 2019 pour les prestations de la société SAJOMA est fixé à 21.600 euros HT. Ce montant devrait être revu à la hausse pour l'exercice à venir en corrélation avec l'augmentation des prestations de Sajoma Corp relatif entre \_autre à la mise au point d'une application de gestion de la conservation des aliments et de l'organisation domestique.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

\* \* \*

Conformément à l'article L.225-40-1 les conventions résumées dessous qui ont été autorisées lors de conseils antérieurs n'auraient plus à l'être, s'agissant de conventions conclues avec des filiales à 100%).

### Royalties facturées par Mastrad à Mastrad Inc

La propriété intellectuelle et les dessins de certains produits commercialisés par Mastrad Inc appartenant à Mastrad, un accord de royalties, autorisé par le Conseil d'administration du 22 juin 2007, a été convenu entre les deux sociétés. Mastrad Inc doit reverser à Mastrad une redevance sur son chiffre d'affaires réalisé sur lesdits produits à Mastrad. Les taux retenus sont de 10% sur les ventes pour les royalties de marque et de 15% sur les achats pour les royalties produits.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé une franchise de versement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé une franchise de versement applicable du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

Le conseil d'administration du 17 octobre 2012 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Le conseil d'administration du 29 octobre 2013 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2015 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Le conseil d'administration du 25 octobre 2016 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le conseil d'administration du 19 octobre 2018 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Le conseil d'administration du 16 octobre 2019 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

### Convention de trésorerie entre les sociétés du groupe

Une convention de trésorerie a continué à produire ses effets entre Mastrad S.A., Mastrad Finance, Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, et Orka par laquelle une rémunération annuelle est consentie sur les prêts, avances ou paiement pour compte inscrits en compte courant. Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019, le taux pratiqué est le taux légal (1,38%) pour les sociétés françaises et pour Mastrad HK et « l'Applicable Federal Rate Monthly Short Term » plus 0,5% pour Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad SA a facturé 140.827,30 € à Mastrad Inc et 7.169,75 € à Mastrad Hong Kong. Au titre de cette même convention, Mastrad a facturé 0 € à Mastrad Finance, et 18.504 € à ORKA.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

### Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Finance

Par une convention d'assistance, Mastrad a apporté au cours de l'exercice une assistance à Mastrad Finance en matière de gestion comptable, administrative et financière. A ce titre, Mastrad a facturé à

Mastrad Finance sur l'exercice clos au 30 juin 2019 des prestations de personnel charges comprises de 7.500 € H.T.

Mastrad a également refacturé à Mastrad Finance les frais de tickets restaurant des dirigeants, rémunérés par Mastrad Finance, pour un montant de 3.183,60 €.

Mastrad a donné à bail en sous location une partie de ses locaux à Mastrad Finance depuis le 1er février 2005. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance un loyer de 3.000 € au cours de l'exercice écoulé.

Les frais de gestion de 10% refacturés à Mastrad Finance sur ces prestations s'élèvent à 1.410,80 € au titre de l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

#### Convention de prestations de Mastrad Finance à Mastrad

Par une convention de prestations, Mastrad Finance a apporté au cours de l'exercice une assistance en matière de direction et de management, de direction commerciale et de développement et de gestion financière.

Cette assistance s'est faite par la mise à disposition de son Président Directeur Général et du personnel de direction nécessaire à cet effet.

En application de la convention de prestations de services apportées par Mastrad Finance à Mastrad, l'assiette servant de base à la facturation émise par Mastrad Finance comprend 95% de la rémunération que le Président, Monsieur Lion, ainsi que Monsieur Thibault Houelleu perçoivent de cette dernière.

Les bases de refacturation par Mastrad Finance à Mastrad ont été ajustées par suite des modifications des rémunérations de Messieurs Mathieu Lion et Thibault Houelleu telles qu'approuvées par les Conseils d'Administration du 20/06/2006 et du 08/12/2006.

La rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur Mathieu Lion avait été fixée, à compter du 1er juillet 2011, à 7.655 €. A compter du 1er janvier 2014, Monsieur Mathieu Lion a réduit sa rémunération annuelle de 10.000 €, la ramenant à 81.860 € annuels puis à effet du 1er juillet 2016 Monsieur Lion a réduit sa rémunération pour la ramener à 51.000 € annuels. A compter du 1er janvier 2019, la rémunération de Monsieur Lion a été fixée à 6.500 euros bruts mensuels. Depuis cette même date, il ne bénéficie plus d'aucun avantage en nature à l'exception de l'intégration de son fils dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société soit 99,96 € mensuels. Les avantages en nature dont il a bénéficié du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018 représentent 3.180 € correspondant à un véhicule.

Monsieur Lion n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

Enfin au cours de l'exercice, il n'a rien perçu au titre du PERCO ni du PEE.

Monsieur Thibault Houelleu, en sa qualité de Directeur du Développement au sein de Mastrad Finance, a perçu sur l'exercice écoulé :

- Une rémunération fixe mensuelle brute de 9.170,55 € (sans modification par rapport à l'exercice précédent) sur 12 mois ainsi qu'un avantage en nature relatif à la mise à disposition partielle d'un véhicule à 4.872 € annuels et l'intégration de ses enfants et son épouse dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société pour un montant mensuel de 360,33 € sur l'exercice.



Monsieur Houelleu n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

- Une rémunération variable brute (commissions) de 10.637,31 €

Enfin Monsieur Thibault Houelleu n'a rien perçu au titre du PERCO ni du PEE au titre de l'exercice écoulé

A tous ces titres, Mastrad Finance a refacturé à Mastrad des frais de personnels, salaires, commission et charges sociales, à hauteur de 277.369,63 € dont une marge de frais de gestion de 27.736,96 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

#### Convention d'assistance de Mastrad Hong Kong à Mastrad

Mastrad Hong Kong, filiale à 100% de la société Mastrad SA a apporté son concours par le biais d'une convention d'assistance aux sociétés Mastrad et Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad Hong Kong a apporté à Mastrad et Mastrad Inc, pour le marché asiatique, au cours de l'exercice, une assistance en matière de tests et de suivi de qualité des produits, ainsi que pour l'audit et le suivi des fournisseurs.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 22 juin 2007.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a régularisé le montant des prestations refacturées à 15.000 € mensuels.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a régularisé le montant des prestations refacturées à 11.250 € mensuels.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 135 00,00 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2016, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 115.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 112.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 134.283 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2019, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 175.800 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

\* \* \*

### 3. Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
20 décembre 2017 8 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir au bénéfice des membres du personnel de la société des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires (38 mois à dater de l'AG (rend caduque 10 <sup>e</sup> reso AG du 12 décembre 2014	Nombre maximum d'options : 150.000 A renouveler en 2020	Néant	Néant
20 décembre 2017 9 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés (valable 38 mois et rend caduque la délégation donnée par la 9 <sup>e</sup> résolution 8 décembre 2016	Nombre maximum d'actions gratuites : 150.000 A renouveler à cause du plafond	CA 26.02.18 CA-PDT 22.02.19	Plan AGA 2018 attribution de 84714 droits de créance Attribution de 71.714 actions
18 décembre 2018 7 <sup>e</sup> résolution	Délégation au CA d'émission d'actions avec suppression du DPS par voie d'offre au public 26 mois à compter de l'AG (rend caduque 7 <sup>e</sup> résolution 20 décembre 2017	Montant nominal maximum : <b>2m€</b> A renouveler en 2020 mais la viser nouveau plafond lors de l'AG de 2019	Néant	Néant
20 décembre 2017 10 <sup>e</sup> résolution	Autorisation CA d'émission d'actions avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes Durée 18 mois Rend caduque 10 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : <b>1m€</b> Résolution ISF renouvelée en août 2019 AGE du 28.08.19 Plafond 2M€	CA 12.11.18	Emission de 1 142 855 actions nominal 159 999,70 €
18 décembre 2018 10 <sup>e</sup> résolution	Délégation de compétence au CA pour l'émission d'action avec suppression du DPS dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier  26 mois rend caduque la 11 <sup>e</sup> résolution du 20 décembre 2017	Montant nominal maximum : <b>2m€</b> <b>A renouveler en 2019 plafond utilisé</b>	CA 26.02.18 CA 24.04.18 CA 15.05.18 CA 10.08.18  CA 12.11.18  CA 15.03.19	Emission de 769.230 ABSA Exercice BSA1 : 210.300 actions Exercice BSA1 340.278 actions Exercice BSA2 763.504 actions Nominal 291.663,68 € 4999999 x 2 OCA nominal 35000 250000 BSA X 2 non exercés  Exercice BSA3 : 571 420 actions Nominal 79998,80 €
18 décembre 2018 7 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (durée 26 mois à compter de l'AG rend caduque la 6 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 20 décembre 2017)	Montant nominal maximum : <b>2m€</b> <b>À renouveler en 2020 mais la viser avec nouveau plafond a fixer en 2019</b>	CA 24.04.18 CA_13.06.18  Néant sur l'exercice	émission de 3.767.241 actions Nominal 527.413,74 €
8 décembre 2016 8 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (durée 26	A renouveler en 2019	Néant	Néant

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
	mois rend caduque la 13 <sup>e</sup> résolution AGM du 7 déc 2015)			
18 décembre 2018 13 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne tel que visé aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail 20 décembre 2017 14 <sup>e</sup> résolution	Montant nominal maximum : 10.000 euros	Néant	Néant
18 décembre 2018 11 <sup>e</sup> résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires		Néant	Néant
18 décembre 2018	Fixation des plafonds du montant nominal global des émissions de titres pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration Rend caduque 12 <sup>e</sup> résolution AG 20 décembre 2017	Montant nominal maximum : <b>2m€</b> <b>Montant emprunts 5m€</b> <b>Plafond à modifier en 2019</b>	CA 26.02.18 CA 24.04.18 CA 15.05.18 CA10.08.18 CA 15.03.19 CA 12.11.18	819.077,42 +79988,80 €  OCABSA 2020 OCABSA 2021 1m€

#### 4. Rapport complémentaire du conseil d'administration (articles L.225-129-5 et R.225-116 du code de commerce.

Pour rappel, le conseil d'administration a établi un rapport complémentaire relatif aux augmentations de capital réalisées au cours de l'année 2019.

#### 5. Option choisie pour l'exercice de la direction générale

Pour rappel, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de la présidence et de la direction générale de la société par le président du conseil d'administration.

\* \* \*  
\*

#### XVI. Autorisation de rachat par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209-1 du Code de Commerce

L'assemblée générale du 18 décembre 2018 a, aux termes de la cinquième résolution, autorisé le conseil pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, conformément aux articles L.225.209-1 du code de commerce, à racheter des actions de la Société, dans la limite du 10% du capital social, avec les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité

conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; et le cas échéant, de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur au moment du rachat des actions,

- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé est de 10% du capital social soit 1.880.272 actions sur la base du capital actuel de 18.802.728 actions composant le capital social, étant précisé que cette limite sera ajustée le cas échéant par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, sans toutefois que les acquisitions de la Société ne puissent en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social ; de plus le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5%.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 2 € ; le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social, est de 1.880.272 actions, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 3.760.545 € (au cours maximum d'achat autorisé de 2 euros) ; étant précisé que ce montant peut être ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale.

Nous vous invitons à reconduire l'autorisation de procéder à de tels rachats pendant une durée maximale de 18 mois, portant sur un nombre d'actions maximum de 1.880.272 et moyennant un prix d'achat unitaire maximum de 2 €.

\* \* \*

**XVII. Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.**

Néant

\* \* \*

**XVIII. Rapport sur les options des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions (L.225-184 du Code de commerce)**

Néant

\* \* \*

**XIX. Rapport sur les actions gratuites (L225-197-4 al. 1 du Code de commerce)**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2008 a autorisé dans les cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 dudit code. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a décidé, lors de la réunion du 17 décembre 2009 d'attribuer gratuitement 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés selon certaines conditions et certains critères. La date d'acquisition de ces actions est fixée au 17 décembre 2011. La date de cessibilité est fixée au 17 décembre 2013.

Nous vous rappelons que 13850 actions avaient été attribuées lors du plan du 8 décembre 2006 (sur délégation consentie par l'assemblée générale du 22 décembre 2005.

Le conseil d'administration du 17 décembre 2009, sur délégation de l'assemblée générale du 18 décembre 2008 a décidé d'attribuer 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés avec une date d'acquisition fixée au 17 décembre 2011 et une date de cessibilité fixée au 17 décembre 2013.

Le conseil d'administration en date du 30 décembre 2011 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 9 décembre 2011 a décidé d'attribuer 43.455 actions existantes avec une date d'acquisition fixée au 30 décembre 2013 et une date de cessibilité fixée au 30 décembre 2015.

Le conseil d'administration en date du 26 février 2018 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer 84.714 droits de créances avec une date d'acquisition fixée au 1<sup>er</sup> mars 2019 et une date de cessibilité fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

A la date d'acquisition, le 1<sup>er</sup> 2019, il a été attribué 71.714 actions aux salariés.

\* \* \*

## **XX. Actionnariat salarié**

Certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Au 30 juin 2019, l'actionnariat salarié représenté moins de 3% de la société soit 0,32% du capital et 0,34 droits de vote.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, une nouvelle consultation est soumise à l'assemblée générale devant être convoquée en décembre 2018.

\* \* \*

## **XXI. CICE**

La déclaration CICE de l'année civile 2018 effectuée au 30 juin 2019 pour un montant de 25 K€ est affectée à la reconstitution des fonds de roulement.

\* \* \*

## **XXII. Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs. (L 441-6-1 et D 441-4)**

Au 30 juin 2019 :



**Le Conseil d'Administration**

SARL J.GRENOUILLET  
56, rue du Faubourg Saint Antoine  
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD  
107, boulevard Raspail  
75006 - PARIS

**MASTRAD**

Société Anonyme  
Au capital de 2.408.382,20 Euros

32 bis/34, boulevard de PICPUS  
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

\*\*\*\*\*

**COMMISSARIAT AUX COMPTES**

de

**l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
ANNEXES**

Le 16 octobre 2019



**MASTRAD S.A.**

Société Anonyme  
Au capital de 2.408.382 Euros

32 bis/34, boulevard de  
PICPUS  
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019**

Aux Actionnaires,

### **1 - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 - Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 6-« Faits marquants de l'exercice » et 10.3 « événements postérieurs à la clôture » .

## 3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de consolidation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe aux comptes consolidés concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### 4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

#### 5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

#### 6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris,  
Le 16 octobre 2019



Jean GRENOUILLET  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Paris

# ANNEXES

---

# **GROUPE MASTRAD**

---

**ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES  
AU 30 JUIN 2019**

**GROUPE MASTRAD**

32 bis - 34 boulevard de Picpus  
75012 PARIS



# SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros.

1	BILAN CONSOLIDE .....	5
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	6
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE .....	7
4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE .....	8
5	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
5.1	REFERENTIEL COMPTABLE .....	9
5.2	MODALITES DE CONSOLIDATION .....	9
5.2.1	METHODES DE CONSOLIDATION .....	9
5.2.2	METHODES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES .....	9
5.2.3	ECARTS D'ACQUISITION .....	10
5.2.4	DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES .....	10
5.3	METHODES ET REGLES D'EVALUATION .....	10
5.3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	10
5.3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	11
5.3.3	CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT .....	11
5.3.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	11
5.3.5	STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS .....	12
5.3.6	CREANCES ET DETTES .....	12
5.3.7	TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	12
5.3.8	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT .....	12
5.3.9	IMPOTS SUR LES BENEFICES .....	12
5.3.10	PROVISIONS .....	13
5.3.11	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES .....	13
5.3.12	DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT COURANT .....	14
5.3.13	RESULTAT PAR ACTION .....	14
6	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	15

6.1	ACTIVITE.....	15
6.2	CONTINUITE D'EXPLOITATION.....	16
7	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	17
7.1	SECTEURS D'ACTIVITE.....	17
7.2	VARIATION DE PERIMETRE AU 30/06/2019.....	17
7.3	ORGANIGRAMME AU 30/06/2019.....	17
7.4	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	18
8	COMPARABILITE DES COMPTES.....	18
8.1	CHANGEMENTS COMPTABLES ET D'EVALUATION.....	18
9	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.....	19
9.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	19
9.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	20
9.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	20
9.4	STOCKS ET EN-COURS.....	21
9.5	VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE.....	21
9.6	DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES VMP.....	22
9.7	CAPITAUX PROPRES.....	22
9.7.1	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	22
9.8	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES.....	22
9.9	IMPOTS DIFFERES.....	23
9.10	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	23
9.10.1	NATURE ET ECHEANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	23
9.10.2	VENTILATION PAR PRINCIPALES DEVISES.....	23
9.10.3	VENTILATION PAR NATURE DE TAUX.....	23
9.10.4	DETTES COUVERTES PAR DES SURETES REELLES.....	23
9.11	AUTRES PASSIFS A COURT TERME.....	23
9.12	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	24
9.12.1	ENGAGEMENTS DONNES.....	24
9.12.2	ENGAGEMENTS REÇUS.....	24
9.13	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	24
9.14	RESULTAT FINANCIER.....	25

9.15	RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	25
9.16	IMPOT SUR LES BENEFICES .....	26
9.16.1	ANALYSE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES: .....	26
9.16.2	PREUVE D'IMPOT.....	26
9.17	EFFECTIF.....	27
10	AUTRES INFORMATIONS.....	27
10.1	IMMOBILISATIONS .....	27
10.1.1	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE .....	27
10.1.2	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE .....	27
10.2	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	28
10.2.1	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	28
10.2.2	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE .....	28
10.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	28
10.4	DIRIGEANTS.....	29
10.5	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES .....	29
10.6	ENTITES AD HOC .....	29
10.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	29

# 1 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Note n°
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 177</b>	<b>1 208</b>	
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	302	353	9.1
Immobilisations corporelles	771	731	9.2
Immobilisations financières	104	125	9.3
<b>Actif circulant</b>	<b>3 064</b>	<b>4 083</b>	
Stocks et en-cours	1 961	2 042	9.4
Clients et comptes rattachés	335	828	9.5
Autres créances et comptes de régularisation	664	801	& 9.6
Valeurs mobilières de placement	0	2	
Disponibilités	105	410	
<b>TOTAL</b>	<b>4 241</b>	<b>5 291</b>	

PASSIF (En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Note n°
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>1 228</b>	<b>2 292</b>	
Capital	2 408	2 061	9.7
Primes	10 910	10 547	
Réserves et résultat consolidé	(11 472)	(9 794)	
Ecart de conversion	(618)	(522)	
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>194</b>	<b>40</b>	<b>9.8</b>
<b>Dettes</b>	<b>2 819</b>	<b>2 960</b>	
Emprunts et dettes financières	1 044	111	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	1 255	1 440	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	519	1 410	
<b>TOTAL</b>	<b>4 241</b>	<b>5 291</b>	

## 2 Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018	Note n°
Chiffre d'affaires	5 268	5 687	<b>10.2</b>
Autres produits d'exploitation	327	162	
Achats consommés	(2 897)	(3 015)	
Charges de personnel	(1 180)	(1 483)	
Autres charges d'exploitation	(2 780)	(2 839)	
Impôts et taxes	(50)	(46)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(269)	(453)	<b>9.13</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 581)</b>	<b>(1 988)</b>	
Charges et produits financiers	(14)	(161)	<b>9.14</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(1 596)</b>	<b>(2 150)</b>	
Charges et produits exceptionnels	(149)	216	<b>9.15</b>
Impôts sur les résultats	67	94	<b>9.16</b>
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>(1 678)</b>	<b>(1 840)</b>	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(1 678)</b>	<b>(1 840)</b>	
Intérêts minoritaires	0	0	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(1 678)</b>	<b>(1 840)</b>	

### 3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 678)	(1 840)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 678)	(1 840)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	431	273
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(1 246)</b>	<b>(1 567)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>(466)</b>	<b>754</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(1 712)</b>	<b>(813)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(262)	(353)
Cession d'immobilisations	20	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(242)</b>	<b>(353)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentations de capital en apports	710	1 704
Emissions d'emprunts	1 000	0
Remboursements d'emprunts	(60)	(231)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 650</b>	<b>1 473</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(305)</b>	<b>307</b>
Trésorerie d'ouverture	408	101
Trésorerie de clôture	102	408
Incidence des variations de cours des devises	1	(1)

## 4 Variation des capitaux propres – part du groupe

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/2017	1 349	9 555	(5 321)	(2 633)	(575)	2 376
Affectation du résultat 30/06/2017			(2 633)	2 633		
Résultat 30/06/2018				(1 840)		(1 840)
Augmentation de capital	712	991				1 704
Ecart de conversion					52	52
Situation à la clôture 30/06/2018	2 061	10 547	(7 954)	(1 840)	(522)	2 292
Situation à la clôture 30/06/2018	2 061	10 547	(7 954)	(1 840)	(522)	2 292
Affectation du résultat 30/06/2018			(1 840)	1 840		
Résultat 30/06/2019				(1 678)		(1 678)
Augmentation de capital	347	363				710
Ecart de conversion					(95)	(95)
Situation à la clôture 30/06/2019	2 408	10 910	(9 794)	(1 678)	(618)	1 228

## **5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

### **5.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

### **5.2 Modalités de consolidation**

#### **5.2.1 Méthodes de consolidation**

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère Mastrad SA, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Mastrad SA a une influence notable sont mises en équivalence.

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation est précisée en note 7.4 « Liste des sociétés consolidées ».

#### **5.2.2 Méthodes de conversion des opérations en devises**

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

Néanmoins, depuis l'exercice clos au 30/06/2011, les écarts de change sur la créance de Mastrad Inc. chez Mastrad SA n'ont pas été comptabilisés en résultat financier mais ont été retraités pour être portés en capitaux propres.

En effet, les besoins structurels de la filiale américaine ont conduit à modifier l'appréciation relative à cette créance et à la considérer comme un investissement net dans une filiale étrangère, dans la mesure où son règlement ne peut être planifié et n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir proche.



### **5.2.3 Ecarts d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

### **5.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin 2019 d'une durée de 12 mois.

## **5.3 Méthodes et règles d'évaluation**

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mastrad sont les suivants :

### **5.3.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

- Frais de recherche et développement :

Les coûts de développement sont immobilisés, lorsqu'ils répondent aux conditions d'activation, faisabilité technique, intention d'achever, capacité à vendre et probabilité de générer des avantages économiques futurs. Il s'agit principalement de dessins et modèles de nouveaux produits.

- Les autres immobilisations incorporelles :

Elles représentent la valeur d'acquisition de brevets et de logiciels.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 3 ans

### **5.3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chaque immobilisation, à l'exception de certains matériels informatiques amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Durée</i>
Installations techniques, matériel, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel publicité	1 à 3 ans
Véhicule de tourisme	5 ans

### **5.3.3 Contrats de location-financement**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont majoritairement retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Ce retraitement ne s'applique qu'aux contrats dont le montant est significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

### **5.3.4 Immobilisations financières**

Elles sont constituées essentiellement par des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

### **5.3.5 Stocks et travaux en-cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (constitués des frais de transports jusqu'à l'entrée à l'entrepôt et des frais de douane) à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation peut être constatée sur les produits défectueux de second choix ou à rotation lente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

### **5.3.6 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

### **5.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

### **5.3.8 Subventions d'investissement**

Lorsque le Groupe en perçoit, les subventions sont retraitées comme suit :

- Inscription en compte de régularisation au passif,
- Étalement au compte de résultat consolidé.

### **5.3.9 Impôts sur les bénéfices**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de reports déficitaires dont la récupération est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

### 5.3.10 Provisions

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments, s'ils sont constatés, sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provisions à caractère récurrent, telles que des garanties données aux clients.

### 5.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la « méthode prospective ».

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée et comptabilisée en consolidation pour la société Mastrad SA.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

	30/06/2019	30/06/2018
<b>MASTRAD SA</b>		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés
Taux d'actualisation :	0,77%	1,45%
Taux de turnover :	10%	10%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%

### **5.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **5.3.13 Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

## 6 Faits marquants de l'exercice

### 6.1 *Activité*

#### **Mastrad Inc :**

Depuis le dernier exercice, Janus, société spécialisée dans le développement des marques étrangères aux Etats-Unis assure désormais la distribution des produits Mastrad. La phase d'adaptation a été plus longue que prévue et a encore impacté les résultats de cette année. Un directeur commercial à plein temps a été recruté au mois de février 2019, avec comme objectif prioritaire la gamme « m'technologie », et déjà des référencements prometteurs ont pu être enregistrés.

**Mastrad SA :** Le début de l'exercice 2018-2019 a été marqué par le lancement de la première sonde de cuisson connectée brevetée, totalement sans fil, « meat'it », innovation majeure dans le domaine de la mesure et du contrôle de la température.

Le salon Maison & Objets de septembre 2018 a servi de tremplin officiel au lancement en France de « meat'it », ainsi que de M'control, sonde de cuisson et de surface, toutes deux fers de lance d'une toute nouvelle génération de produits technologiques à venir prochainement. Les premières livraisons de « meat'it » ont été faites pendant l'été, et les premiers grands référencements mis en place au cours du premier semestre, confirmant la pertinence du lancement du produit avec une très bonne réceptivité auprès des consommateurs.

En avant-première du salon de de Francfort en février 2019, l'attribution par le CES de las Vegas d'un prix de l'innovation pour meat-it, ainsi que l'obtention de 4 autres prix de design dont le fameux Red Dot Award, ont contribué en France comme aux Etats-Unis à de bons résultats sur le deuxième semestre. En effet, alors que l'activité était sensiblement en retrait au premier semestre, les chiffres d'affaires réalisés au cours du second semestre ont permis de compenser une grande partie du retard qui avait été pris.

Enfin, la signature en avril 2019 d'un contrat de distribution sur plusieurs années avec un partenaire industriel majeur et de taille internationale, sur notre sonde « meat'it », vient récompenser les développements et les investissements effectués jusqu'à présent sur nos produits connectés et notre catalogue m'technologie, laissant entrevoir de très belles perspectives de chiffres d'affaires sur les exercices à venir.

## **6.2 Continuité d'exploitation**

Le Groupe est toujours dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation

## 7 Périmètre de consolidation

### 7.1 Secteurs d'activité

L'activité du groupe s'articule autour des axes principaux suivants :

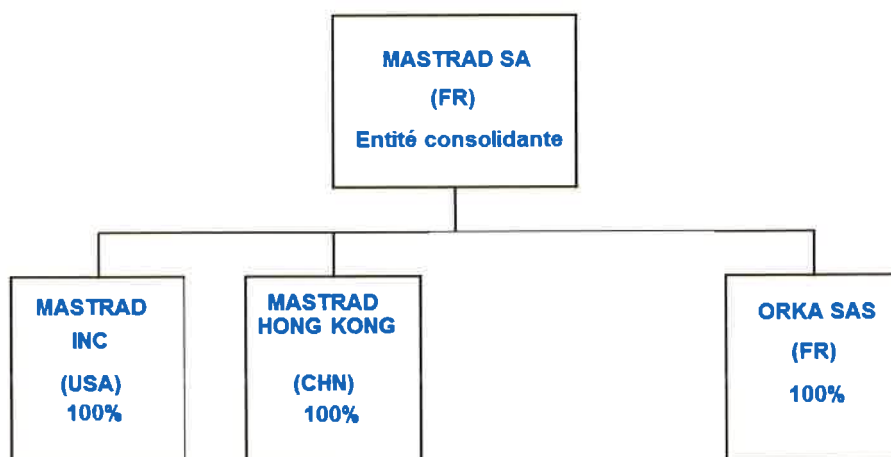
- La conception et la distribution d'accessoires culinaires,
- La vente de détail d'accessoires culinaires,

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10 - Autres informations.

### 7.2 Variation de périmètre au 30/06/2019

Aucune variation de périmètre n'est intervenue sur le semestre.

### 7.3 Organigramme au 30/06/2019





## 7.4 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2018	Méthode de consolidation 30/06/2019	% d'intérêts consolidés 30/06/2018	% d'intérêts consolidés 30/06/2019	% de contrôle consolidé 30/06/2018	% de contrôle consolidé 30/06/2019
Mastrad SA	B 394 349 773	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Mastrad Inc	C 2902839	7461 Beverly BLD - Suite 301 Los Angeles, CA 90036 - USA	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mastrad HK	36366830-000-01-08-06	16 F HOI KIU commercial building - 158 Connaught Road central - Sheung Wan - HONG KONG	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Orka SAS	753 575 554	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

## 8 Comparabilité des comptes

### 8.1 Changements comptables et d'évaluation

Aucun changement comptable et d'évaluation n'a été effectué au cours de l'exercice.

## 9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(L'ensemble des données de ces tableaux est exprimé en K€.)

### 9.1 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Autres variations	30/06/2019
<b>Valeurs brutes</b>					
Ecart d'acquisition	379			(379)	
Frais de recherche et développement (1)	423	13		-	436
Concessions, brevets, licences	617			38	655
Autres immobilisations incorporelles	17			-	17
Avances et acomptes versés	291			(62)	229
<b>Total</b>	<b>1 727</b>	<b>13</b>		<b>(403)</b>	<b>1 338</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>					
Ecart d'acquisition	(379)			379	
Frais de recherche et développement	(390)	(12)		-	(402)
Concessions, brevets, licences	(589)	(27)			(616)
Autres immobilisations incorporelles	(16)	(1)		(0)	(17)
Avances et acomptes versés					
<b>Total</b>	<b>(1 374)</b>	<b>(40)</b>		<b>379</b>	<b>(1 036)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Ecart d'acquisition				-	
Frais de recherche et développement	33	1		-	34
Concessions, brevets, licences	28	(27)		38	39
Autres immobilisations incorporelles	1	(1)		(0)	
Avances et acomptes versés	291			(62)	229
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>(27)</b>		<b>(24)</b>	<b>302</b>

(1) Voir note 5.3.1.

## 9.2 Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Autres variations	30/06/2019
<b>Valeurs brutes</b>						
Installations techniques, mat. & out.	2 528	314			24	2 865
Autres immobilisations corporelles	1 209	18		6		1 233
Autres immo. corp. en crédit-bail			(102)			179
Avances et acomptes	281					
<b>Total</b>	<b>4 018</b>	<b>332</b>	<b>(102)</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>4 278</b>
<b>Amortissements</b>						
Installations techniques, mat. & out.	(2 213)	(177)				(2 391)
Autres immobilisations corporelles	(1 074)	(37)		(5)	(0)	(1 116)
Autres immo. corp. en crédit-bail						
Avances et acomptes						
<b>Total</b>	<b>(3 287)</b>	<b>(214)</b>		<b>(5)</b>	<b>(0)</b>	<b>(3 507)</b>
<b>Valeurs nettes</b>						
Installations techniques, mat. & out.	314	137			24	475
Autres immobilisations corporelles	135	(19)		1	(0)	117
Autres immo. corp. en crédit-bail			(102)			179
Avances et acomptes	281					
<b>Total</b>	<b>731</b>	<b>118</b>	<b>(102)</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>771</b>

## 9.3 Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2019
<b>Valeurs brutes</b>					
Titres Participation non conso	2 056				2 056
Créances rattachées à des participations	350				350
Autres immobilisations financières (1)	253	21	(20)	1	255
Titres mis en équivalence					
<b>Total</b>	<b>2 658</b>	<b>21</b>	<b>(20)</b>	<b>1</b>	<b>2 660</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Titres Participation non conso	(2 056)				(2 056)
Créances rattachées à des participations	(350)				(350)
Autres immobilisations financières	(128)	(23)			(151)
Titres mis en équivalence					
<b>Total</b>	<b>(2 534)</b>	<b>(23)</b>			<b>(2 558)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Titres Participation non conso					0
Créances rattachées à des participations					
Autres immobilisations financières (1)	125	(2)	(20)	1	104
Titres mis en équivalence					
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>(2)</b>	<b>(20)</b>	<b>1</b>	<b>104</b>

(1) Incluant les dépôts et cautionnements correspondant aux contrats d'affacturage (29 K€).

## 9.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2019
<b>Valeurs brutes</b>					
En-cours et services	8				8
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 941		(280)	13	2 674
<b>Total</b>	<b>2 949</b>		<b>(280)</b>	<b>13</b>	<b>2 682</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
En-cours et services					
Marchandises	(906)		192	(7)	(721)
<b>Total</b>	<b>(906)</b>		<b>192</b>	<b>(7)</b>	<b>(721)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
En-cours et services	8				8
Marchandises	2 034		(88)	7	1 953
<b>Total</b>	<b>2 042</b>		<b>(88)</b>	<b>7</b>	<b>1 961</b>

## 9.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	139	43	43	-
Clients et comptes rattachés (1)	1 289	808	808	-
Comptes-courants débiteurs	907	907	907	-
Débiteurs divers	332	305	305	-
Charges constatées d'avance	332	316	316	-
<b>Total</b>	<b>2 998</b>	<b>2 379</b>	<b>2 379</b>	

(1) Depuis septembre 2015, et jusqu'au 30 juin 2019, la société Mastrad SA a eu recours à des cessions de créances auprès d'un organisme de factoring. Au 30 juin 2019, l'en-cours des créances cédées était de 430 K €.

## 9.6 Dépréciation de l'actif circulant et des VMP

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	30/06/2019
Clients et comptes rattachés	(461)	(12)	0	-	(473)
Stocks Marchandises	(906)	-	192	(7)	(721)
Débiteurs divers	-	-	-	-	-
Comptes courants	(907)	-	(0)	-	(907)
Valeurs mobilières de placement	(133)	(0)	15	-	(119)
<b>Total</b>	<b>(2 408)</b>	<b>(13)</b>	<b>207</b>	<b>(7)</b>	<b>(2 220)</b>

## 9.7 Capitaux propres

### 9.7.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2019, le capital social se compose de 17 202 730 actions d'une valeur nominale de 0,14 euros chacune.

## 9.8 Provisions pour Risques & Charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Dotations	Reprises	30/06/2019
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (1)	17	2	-	19
Provisions pour litiges	-	175	-	175
Autres provisions pour risques et charges	23	-	(23)	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>177</b>	<b>(23)</b>	<b>194</b>

(1) Les provisions pour indemnités de départ à la retraite de Mastrad SA s'élèvent à 19 K€.

## 9.9 Impôts différés

Compte tenu des perspectives futures, le groupe limite ses impôts différés depuis le 30 juin 2017. Ainsi, au 30 juin 2019, aucune incidence sur les comptes consolidés n'est constatée.

## 9.10 Emprunts et dettes financières

### 9.10.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	100	1 040	-	1 040	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	7	2	2	-	-
Concours bancaires courants	4	3	3	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>111</b>	<b>1 044</b>	<b>4</b>	<b>1 040</b>	

### 9.10.2 Ventilation par principales devises

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros.

### 9.10.3 Ventilation par nature de taux

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits à taux fixe.

### 9.10.4 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Néant.

## 9.11 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 an
Fournisseurs	1 440	1 255	1 255	-	-
Avance Acomptes reçus sur commandes	31	3	3	-	-
Dettes fiscales et sociales	398	324	324	-	-
Comptes Courants Crédeurs	246	77	77	-	-
Dettes diverses	734	116	116	-	-
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>2 849</b>	<b>1 774</b>	<b>1 774</b>		

## 9.12 Engagements hors-bilan

### 9.12.1 Engagements donnés

Au 30 Juin 2019, les engagements en matière de location simple et de location financement n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement (non significatif) représentent un montant de 17 k€ chez Mastrad SA.

### 9.12.2 Engagements reçus

Néant

## 9.13 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Reprises de provisions d'exploitation	192	65
<b>Total reprises d'amortissements et de provisions</b>	<b>192</b>	<b>65</b>
Dotations aux provisions d'exploitation	(15)	(187)
Dotations aux amortissements d'exploitation	(254)	(266)
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(269)</b>	<b>(453)</b>

## 9.14 Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers de la période est le suivant :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
<b>Produits financiers</b>		
Autres Produits de participation		21
Gains de change	130	23
Revenus des Aut.Cré. et Val.mob.pla	2	0
Rep.sur Provisions & Amts.Financiers	37	74
Autres produits financiers		14
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>132</b>
<b>Charges financières</b>		
Pertes de change	(28)	(114)
Intérêts et charges assimilées	(70)	(63)
Dot.aux Provisions & Amts.Financiers	(23)	(97)
Charg.nettes sur cession Val.mob.pla	(48)	
Total Autres Charges Financières	(14)	(19)
<b>Total</b>	<b>(184)</b>	<b>(294)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(14)</b>	<b>(161)</b>

## 9.15 Résultat exceptionnel

Les éléments figurant dans le résultat exceptionnel sont détaillés dans le tableau suivant :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54	159
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	65	75
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions et transferts de charges		233
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>466</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1)	(5)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(92)	(9)
Autres Charges exceptionnelles	(0)	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(175)	(237)
<b>Total</b>	<b>(268)</b>	<b>(250)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(149)</b>	<b>216</b>



## 9.16 Impôt sur les bénéfices

### 9.16.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés:

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Impôt exigible - Charge	67	94
Impôts différés - Produit		
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>94</b>

### 9.16.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique, qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France, s'analyse comme suit :

<i>Rationalisation de l'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2019
Résultat net des sociétés intégrées	(1 678)
Impôts sur les résultats fiscaux	67
Impôts différés latents	0
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	67
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(1 745)</b>
<Impôt théorique au taux en vigueur>	488
<b>Différence d'impôt</b>	<b>(422)</b>

<i>Analyse de cette différence d'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2019
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	86
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles non reconnues	(217)
- Désactivation des impôts différés actifs antérieurement reconnus	0
- Crédits d'impôts	91
- Différences permanentes	(382)
- Société mise en équivalence	
<b>Total</b>	<b>(422)</b>

## 9.17 Effectif

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018
Cadres et équivalents	19	17
Employés	6	11
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>28</b>

## 10 Autres informations

### 10.1 Immobilisations

#### 10.1.1 Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Les immobilisations par secteur d'activité se présentent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Conception et distribution d'accessoires culinaires	1 145	1 152
Vente de détail d'accessoires culinaires	32	57
<b>Total</b>	<b>1 177</b>	<b>1 208</b>

#### 10.1.2 Ventilation des immobilisations par zone géographique

Les immobilisations n'ont pas été affectées à une zone géographique en particulier en raison de leur utilisation globale pour l'ensemble des secteurs.

## 10.2 Chiffre d'affaires

### 10.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
Conception et distribution d'accessoires culinaires	4 687	5 020
Vente de détail d'accessoires culinaires	581	667
<b>Total</b>	<b>5 268</b>	<b>5 687</b>

### 10.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
France	3 256	3 515
Europe	848	916
Asie	448	483
Amerique	622	671
Reste du monde	95	102
<b>Total</b>	<b>5 268</b>	<b>5 687</b>

## 10.3 Evénements postérieurs à la clôture

Afin de poursuivre notre stratégie de développement de produits de l'IoT de la cuisine et de l'organisation ménagère, nous avons recruté un Ingénieur électronicien supplémentaire ainsi qu'un technicien testeur. Dans le même temps, nous avons engagé un partenariat avec une solide équipe de développeurs d'applications pour la partie software de nos produits connectés. Les premières facturations (environ \$100K) de services et d'outillage avec notre client industriel majeur ont eu lieu durant l'été.

Nous avons procédé en Septembre à une augmentation de capital réservée de 720k€, entièrement souscrite par notre actionnaire Nextstage

## 10.4 Dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

## 10.5 Informations sur les parties liées

Néant.

## 10.6 Entités ad hoc

Néant.

## 10.7 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élèvent à :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019
Mastrad SA :	22
Mastrad INC :	2
ORKA:	2
<b>Philippe Guillard :</b>	<b>26</b>
Mastrad SA :	15
<b>J.GRENOUILLET</b>	<b>15</b>
Mastrad INC :	4
<b>Frazer :</b>	<b>4</b>
Mastrad HK :	3
<b>S.liu ans co :</b>	<b>3</b>
<b>Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de la période :</b>	<b>48</b>

SARL J.GRENOUILLET  
56, rue du Faubourg Saint Antoine  
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD  
107, boulevard Raspail  
75006 - PARIS

**MASTRAD**

Société Anonyme  
Au capital de 2.408.382,20 Euros

32 bis/34, Boulevard de Picpus  
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

\*\*\*\*\*

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

I'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ANNEXES**

Le 16 octobre 2019

**MASTRAD S.A.**

Société Anonyme  
Au capital de 2.408.382 Euros

32bis/34, boulevard de Picpus  
**75012 - PARIS**

RCS PARIS 394 349 773

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019**

Aux Actionnaires,

**1 - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 - Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 1- « activité de la société et faits caractéristiques », 2-« Evènements postérieurs à la clôture », 3-« règles et méthodes comptables ».

## 3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations, des créances et des dettes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2019 s'établit à 386.723 euros sont évalués à leur coût de revient et, sur la base de leur valeur d'utilité, ne font pas l'objet de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations, tout en sachant que celles-ci reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Président consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

## 6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,  
Le 16 octobre 2019



Jean GRENOUILLET  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Paris

## ANNEXES

## I. BILAN AU 30/06/2019

### A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	382 885	166 208	216 678	177 972
Frais de développement	436 476	402 339	34 137	33 215
Concessions, brevets et droits similaires	654 817	616 218	38 599	27 733
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	229 069		229 069	290 707
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	2 865 358	2 401 005	464 353	303 919
Autres immobilisations corporelles	921 780	814 754	107 026	119 618
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	179 457		179 457	281 244
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	3 817 625	3 430 903	386 723	371 753
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	350 001	350 001		
Prêts				
Autres immobilisations financières	224 683	150 722	73 962	78 139
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 062 152</b>	<b>8 332 149</b>	<b>1 730 003</b>	<b>1 684 300</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	8 267		8 267	8 267
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 215 825	575 938	1 639 887	1 770 255
Avances, acomptes versés sur commandes	10 897		10 897	24 625
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 157 320	324 023	833 297	796 920
Autres créances	6 144 811	1 056 517	5 088 294	4 194 765
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	118 737	118 734	3	1 731
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	86 905		86 905	382 065
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	316 041		316 041	331 647
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 058 803</b>	<b>2 075 211</b>	<b>7 983 592</b>	<b>7 510 275</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	26 024		26 024	121 002
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 146 978</b>	<b>10 407 360</b>	<b>9 739 619</b>	<b>9 315 576</b>

**B. Bilan passif**

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 2 408 382 )	2 408 382	2 061 493
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 292 577	10 839 470
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	88 413	88 413
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours : )		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes : )	1 856 453	1 856 453
Report à nouveau	-8 176 053	-7 189 716
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-1 051 721</b>	<b>-986 337</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 418 051</b>	<b>6 669 776</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	201 024	143 783
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>201 024</b>	<b>143 783</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	1 807	6 674
Autres emprunts obligataires	1 039 996	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 666	4 143
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic : )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 532	31 373
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 160 727	1 115 989
Dettes fiscales et sociales	321 543	397 145
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	547 231	816 931
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>3 076 502</b>	<b>2 472 256</b>
Ecarts de conversion passif	44 042	29 761
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 739 619</b>	<b>9 315 576</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2019

Rubriques	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	3 339 332	1 477 329	4 816 661	4 993 683
Production vendue de biens	-27 133	-13 741	-40 874	-12 178
Production vendue de services	80 969	39 793	120 762	100 258
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>3 393 168</b>	<b>1 503 381</b>	<b>4 896 549</b>	<b>5 081 763</b>
Production stockée				
Production immobilisée			131 167	86 936
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			51 244	67 073
Autres produits			783	6 094
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>5 079 743</b>	<b>5 241 865</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 909 531	1 793 007
Variation de stock (marchandises)			178 539	418 878
Achats de matières premières et autres approvisionnements			234 752	269 694
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 251 253	2 315 408
Impôts, taxes et versements assimilés			49 916	45 170
Salaires et traitements			816 866	948 383
Charges sociales			348 630	400 604
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			297 754	284 382
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 481	126 145
Dotations aux provisions				
Autres charges			90 667	89 409
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>6 190 389</b>	<b>6 691 081</b>
			<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 449 215</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>1 726 644</b>	<b>557 638</b>
Produits financiers de participations				21 019
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			168 539	132 787
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 537 633	380 332
Différences positives de change			20 472	23 500
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 582 314</b>	<b>419 298</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 436 707	269 297
Intérêts et charges assimilées			70 340	63 348
Différences négatives de change			27 701	86 654
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			47 566	
			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>138 340</b>
			<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-1 310 876</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>113 302</b>	<b>229 596</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			113 302	229 596
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>267 149</b>	<b>137</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			92 149	6 769
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			175 000	-6 632
			<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>229 459</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-68 442	-95 080
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>6 919 689</b>	<b>6 029 099</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>7 971 410</b>	<b>7 015 436</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-1 051 721</b>	<b>-986 337</b>

## III. ANNEXE

<b>1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>8</b>
1.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	8
1.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	10
<b>2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....</b>	<b>11</b>
<b>3 REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>15</b>
3.1 IMMOBILISATIONS.....	15
3.1.1 Immobilisations incorporelles.....	15
3.1.2 Immobilisations corporelles.....	16
3.1.3 Immobilisations financières.....	17
3.2 EVALUATION DES STOCKS .....	17
3.3 CREANCES ET DETTES.....	18
3.4 VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT .....	19
3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	19
3.6 PROVISIONS REGLEMENTEES.....	19
3.7 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES.....	19
3.8 DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	19
3.8.1 Changement de méthode d'évaluation.....	19
3.8.2 Changements de méthode de présentation .....	19
3.8.3 Informations complémentaires .....	20
<b>4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF .....</b>	<b>21</b>
4.1 CAPITAL .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. 15
4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES .....	21
4.2.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice .....	21
4.2.2 Tableau des amortissements.....	22
4.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations .....	22
4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	23
4.4 COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS .....	23
4.5 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES.....	23
4.6 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES .....	24
4.7 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ...	25
4.8 CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE .....	25
4.9 PRODUITS A RECEVOIR .....	25
4.10 COMPTES DE REGULARISATION .....	26
4.10.1 Charges constatées d'avance.....	26
4.10.2 Ecart de conversion .....	26
<b>5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF .....</b>	<b>27</b>
5.1 CAPITAUX PROPRES .....	27
5.2 ETAT DES PROVISIONS .....	27
5.2.1 Provisions pour risques.....	27
5.2.2 Provisions pour charges.....	28
5.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations .....	28
5.2.4 Provision amortissements.....	Erreur ! Signet non défini. 23
5.2.5 Provisions pour dépréciation des stocks	29
5.2.6 Provisions pour dépréciation des créances.....	29
5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES .....	30
5.4 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	31
5.5 CHARGES A PAYER.....	31
<b>6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>32</b>
6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	32
6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION .....	33
6.3 TRANSFERT DE CHARGES.....	33
6.4 RESULTAT FINANCIER .....	33
6.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	34
6.6 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	34
6.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité .....	34



6.6.2 Incidence sur le résultat de  
l'application des dispositions fiscales ..... 35

## **7 INFORMATIONS DIVERSES ..... 36**

7.1 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE... 36  
7.2 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS..... 36  
7.3 REMUNERATION COMMISSAIRES AUX COMPTES .. 36

## **7.4 ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL ..... 37**

7.4.1 Engagement en matière d'indemnité  
de départ à la retraite ..... 37  
7.4.2 Participation des salariés ..... 37  
7.4.3 Cessions de droits ..... 37

# 1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 Activité de la société

L'ADN de Mastrad reste l'innovation au service du consommateur. Mastrad poursuit la transformation de son catalogue avec une transition technologique et le développement d'ustensiles de contrôle et de mesure de la température, mais aussi prochainement avec une gamme d'ustensiles d'emballage intelligents à travers des produits électroniques et connectés. Mastrad devrait ainsi devenir prochainement un acteur de l'IoT du secteur de la cuisine et de l'organisation domestique.

Le premier trimestre de l'exercice a permis l'introduction de la toute nouvelle sonde meat'it, et le second a vu cette même sonde ainsi que la nouvelle sonde de surface et de profondeur M'control, déjà récompensé lors du salon de Chicago, se développer sur un réseau beaucoup plus important, avec un taux de détention de plus de 30% en France, marquant ainsi les premiers succès, et démontrant aussi le potentiel commercial de la nouvelle gamme.

La signature d'un très important contrat de distribution sur meat'it, avec un acteur majeur et d'envergure internationale dans le secteur de l'électroménager, qui portera ses fruits sur l'exercice prochain, vient confirmer cette tendance. D'autres négociations sur des créneaux industriels, du BBQ mais aussi hôteliers sont en cours avec différents partenaires majeurs qui reconnaissent ainsi notre savoir-faire et notre technologie brevetée. Ces développements devraient ainsi permettre à Mastrad de devenir un acteur du WSN (wireless sensors network), secteur en très fort développement. Ainsi tournant stratégique de l'entreprise par rapport à son core business initial vers des produits plus technologiques à plus forte valeur et répondant mieux aux tendances actuelles est bien entamé.

Mastrad subit néanmoins une baisse de ses ventes sur ses gammes traditionnelles dans la plupart des canaux de distribution, et plus particulièrement dans les magasins de détail. Le constat est le même quel que soit le type de point de vente : le manque de trafic, et concomitamment, la baisse du nombre de magasins.

Par ailleurs, la tendance à la décoration au détriment de la cuisine se poursuit, réduisant ainsi l'espace dédié aux produits du culinaire dans les linéaires des spécialistes. Certaines catégories de clients, jardineries ou revendeurs traditionnels, transforment leurs assortiments pour adapter leur concept à la demande.

Pour lutter contre cette morosité ambiante du off line, aider au sell-out des produits chez ses clients et créer de la valeur chez ses partenaires revendeurs, Mastrad a mis en place des programmes promotionnels par type de réseau tout au long de l'année en fonction de la saisonnalité, et sur des produits adaptés et mieux ciblés selon les canaux de distribution. Des outils merchandising (display, kit vitrines, meubles prêts à vendre de sol et de comptoir, rénovation du mobilier permanent, displays pré-remplis) sont proposés aux clients de façon régulières afin de faciliter et stimuler l'acte d'achats dans le magasin.

Enfin Mastrad croît beaucoup dans la formation des vendeurs/responsables de magasins pour pouvoir répondre aux interrogations des consommateurs. Avec ses nouvelles gammes de produits technologiques et connectés, nécessitant plus de connaissances et de savoir dédié, Mastrad propose des ateliers training dans ses bureaux, ainsi que des plans d'animation et de formation organisés sur les points de vente.

### **France :**

Le chiffre d'affaires est en repli de 4%, passant de 3.549 K€ à 3.393 K€ sur l'exercice clos. Cette baisse d'activité concerne la majorité des secteurs de clientèle.

Les ventes aux détaillants baissent de 15%, confirmant ainsi la réduction de la part des boutiques traditionnelles dans le CA global. Le nombre d'établissements du secteur est lui aussi en baisse de 3% pour les indépendants, et de 9% pour les chaînes et les franchisés. Les chaînes sont très pénalisées : en recul de 18 % contre 17% déjà l'année précédente. L'activité des grands magasins recule elle aussi de 30%, les questions de fréquentation et de trafic dans les cœurs de ville étant au centre des problématiques de la catégorie.

Les consommateurs se détournent des réseaux traditionnels pour reporter leur consommation sur internet, le site e-commerce de la société tout comme les grands sites de ventes internet ayant progressé de + 116%.

De même, le chiffre d'affaires a progressé de 7% dans les magasins d'électro-ménager, ceci étant lié à l'introduction des nouveaux produits électroniques et connectés meat'it et m'control.

Le secteur des soldeurs a lui aussi progressé de 272%, ce qui nous a permis de déstocker des produits non reconduits et d'alléger nos frais de stockage. La catégorie des solderies est celle qui progresse le plus en France avec +46% de magasins sur 2 ans !

Le secteur des grossistes CHR est toujours en progression mais dans une moindre mesure de 9% contre 40% l'année précédente tout comme le secteur des jardineries qui est en progression de 32% contre 10% l'année dernière.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires a été pénalisé par des ruptures temporaires sur un certain nombre références, liées à des difficultés structurelles chez certaines usines et à de fortes augmentations de certaines matières premières.

La baisse d'activité modérée de la société en France est le reflet d'une conjoncture difficile et d'une morosité ambiante qui perdure, la crise des gilets jaunes ayant été pour certains clients catastrophique.

Cependant, le deuxième semestre, grâce à une belle dynamique commerciale, a permis largement de compenser les retards pris durant le premier : En effet le CA du 2eme semestre est en hausse de plus de 15% par rapport à celui de N-1.

### Export :

En Europe, la baisse de l'activité (**hors Amérique du Nord**) est restée limitée à 2%.

L'Allemagne a progressé de 142% avec un chiffre d'affaires de 262 K€ contre 108 K€ lors de l'exercice précédent, en cause principalement, le lancement de meat'it à l'export qui a commencé avec des catalogues de vente par correspondance, ainsi qu'un distributeur spécialisé dans les jardinerie et les magasins de BBQ.

La Suisse est en baisse de 35% du fait de la non-reconduction d'une opération en B2B, et la Belgique/Luxembourg de 9%, à la suite d'importantes fermetures de magasins outre-quiévrain.

L'Angleterre recule de 12% avec un chiffre d'affaires de 82 K€ contre 93 K€ l'exercice précédent, en cause, l'atonie du marché liée au Brexit, Bonne perspective cependant avec une nouvelle représentation commerciale établie sur place, qui permettra de démarcher de façon beaucoup pérenne les réseaux de clients existants et futurs.

L'Europe du Sud (Espagne, Grèce et Portugal) affiche une baisse globale de 15%. L'Italie en revanche est à +123 grâce à notre participation au salon Homi qui nous a permis de conquérir de nouveaux clients.

L'Europe du Nord est en baisse de 17%, ceci principalement à cause de la perte d'un distributeur qui s'est spécialisé sur d'autres segments de produits et de marques.

La Russie enregistre toujours une progression de 77%, la signature d'un nouveau contrat de distribution exclusive commençant à porter ses fruits.

## 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/07/2018 au 30/06/2019 soit une durée de 12 mois.

Au 30 juin 2019, le compte courant de ORKA a été incorporé dans le compte titres de participation.

Une provision pour dépréciation des titres a été passée.

La société a réalisé trois opérations d'émission de titre donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Les deux dernières catégories de BSA attachés aux actions d'ABSA émises en février 2018 ont été exercés en août 2018 et mars 2019 pour un montant brut global de 0,4 m€.

Une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs a été réalisée en novembre 2018 pour un montant brut de 0,4 m€.

La société a également émis en novembre 2018 deux emprunts d'OCABSA le premier à échéance au 13 novembre 2020 et le second à échéance au 13 novembre 2021, pour un montant total de 1m€. Cette émission a été réalisée dans le cadre d'un placement privé.

## 2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE et PERSPECTIVES.

A l'avenir, la Société entend poursuivre et développer la stratégie mise en place par la direction au cours des deux derniers exercices et qui porte essentiellement sur les axes suivants :

### 2.1 Un re-positionnement produit high end

La Société réalise toujours des investissements importants en matière de Création-Recherche & Développement permettant de sortir des produits à plus forte valeur ajoutée.

Mastrad se concentre dernièrement sur les produits de mesure et de contrôle de la température et de la conservation des aliments, connectés, segment sur lequel le savoir-faire et l'innovation de Mastrad sont reconnus. Le dernier prix en date, reçu début octobre de la part du Consumer Electronic Show (CES premier salon pour l'innovation et la technologie) à Las Vegas, est une véritable reconnaissance de ce savoir-faire.

Mastrad entend devenir un leader dans cette catégorie en développant une gamme complète sondes de cuisson et de contrôle de la cuisson et de la conservation des aliments.



## 2.2 Stratégie marketing revue et renforcée

L'objectif est de faire de Mastrad la marque préférée de ses utilisateurs et de ses clients.

Au travers des grands axes suivants, les efforts marketing et commerciaux doivent accentuer le virage pris lors de l'exercice précédent, à savoir se rapprocher des consommateurs et des revendeurs tout en misant sur l'omnicanalité.

Création de la mastrad family... [www.mastrad-family.fr](http://www.mastrad-family.fr)

Le site internet dédié de la mastrad family permet d'organiser et de mettre en place des focus group et des tests produits, d'inciter aux témoignages sur les différentes plateformes digitales, et de faciliter l'accès aux informations les plus demandées (notices, recettes,...)

- Anticipation des tendances

Mastrad met en place de nouveaux formats pour le e-commerce (référence avec emballage allégée pour moins de coûts, poids et empreinte carbone ou des gros conditionnements pour les consommables ou encore de nouvelles offres promotionnelles croisées). Les catégories et les gammes existantes sont redynamisées et le catalogue rajeuni.

- Partenariat renforcé avec les revendeurs
- Mastrad réoriente le marketing en faveur du sell in (référencement) plutôt vers le sell out (faire sortir les produits des points de vente des revendeurs).
- Agence de presse

La mise en place d'une nouvelle agence lors de l'exercice précédent, plus orienté sur le digital et les réseaux sociaux a permis de maximiser les retombées presse (démultiplication des portages produits à la presse TV, RADIO en complément de nouvelles actions vers les influenceurs), la communication vers les revendeurs ayant été intensifiée pour être plus proche des actualités marketing. De même, les partenariats avec les blogueurs et les influenceurs ont fortement contribué à faire évoluer la notoriété de la marque auprès de nouveaux consommateurs.

Des plans d'achats de diffusion des 50 nouvelles vidéos format 'mobile' sont poussées via YouTube et Facebook, et une mise à disposition de 'BRAND CONTENT' pour les clients comprenant des vidéos produits pour les nouveaux canaux de communication et les images life style. De même, des mini sites événementiels pédagogiques sont mis en place pour recruter sur des catégories à forte valeur (sondes de cuisine) avec des plans de publicités dédiés (Adwords, Facebook...)

Ainsi depuis janvier 2018 on a pu constater +95% de retombées presse (en nombre absolu mais également en qualité de visibilité media), d'où un accroissement évident de la visibilité de la marque, tant auprès des consommateurs que des revendeurs.

## 2.3 Re-positionnement des canaux de distribution

L'omnicanalité s'impose, l'évolution du commerce vers plus de digital continuant à s'accélérer, avec une perspective de showrooming pour les revendeurs qui vont avoir tendance à mettre moins de produits en magasin mais plus théâtralisés pour une meilleure expérience clients. Le renforcement des systèmes EDI et des e-catalogue avec le click and collect permettent d'offrir à nos clients la possibilité d'un large choix sans les contraintes d'immobilisation de stock.

Mastrad continue de développer les réseaux digitaux avec son propre site, que ce soit les pure players ou les market place, sans pour autant négliger le réseau traditionnel des détaillants qui reste fortement ancré dans certaines régions.

L'élargissement des grands comptes e-commerce se poursuit avec l'ouverture de C DISCOUNT, HOURS et d'une dizaine de nouvelles market place depuis le début d'année.

Mastrad se positionne également sur des segments professionnels et CHR, un créneau porteur au vu des résultats sur l'exercice clos (vente du gant sécurité grâce à une nouvelle certification obtenue sur des critères plus draconiens).

Mastrad envisage une présence au salon SIRHA lors de la prochaine édition.

Un retour en force dans les jardineries est désormais envisageable avec le produit phare meat'it, ainsi que de nouvelles implantations dans le secteur du tourisme et des activités de plein air, ainsi que des spécialistes du BBQ.

A l'export, les nouveaux axes de développement se situent notamment en Europe de l'Est et en Asie. Un commercial est présent à Mastrad Hong Kong afin de contribuer à la croissance dans cette région.

## 2.4 Le maintien d'un contrôle qualité strict

Mastrad entend poursuivre l'effort mis en œuvre au cours des exercices précédents sur la maîtrise de la qualité des produits en augmentant les audits auprès de ses sous-traitants. La mise en place de la filiale Mastrad Hong Kong, chargée des contrôles qualité, qui est le reflet de cette volonté, continuera à œuvrer dans cette voie. A cet égard, un ingénieur spécialisé réalise des tests de qualité directement sur les lieux de fabrication. Ceci nous permet d'être plus réactifs et d'économiser des coûts importants liés à la fabrication.

## 2.5 La maîtrise des coûts fixes

Depuis l'exercice précédent, le Groupe est entré dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

Une société, et au-delà un groupe, structurés et dimensionnés pour répondre aux modifications de contextes reflètent la volonté d'adaptation permanente. Cette stratégie, associée à la stricte maîtrise des coûts fixes, permettra de retrouver un développement rentable de la Société.

## 2.6 Conclusion

Mastrad va poursuivre sa stratégie basée sur l'innovation, la notoriété et l'affect de sa marque durant l'exercice afin d'accroître ses parts de marché aussi bien en France qu'à l'international. Mastrad affine sa politique de sortie de nouveaux produits en proposant des produits plus pertinents, à plus forte valeur ajoutée et plus forte barrière à l'entrée, et encore mieux adaptés aux exigences du consommateur.

\* \* \*



## 3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

La société rencontre de graves difficultés économiques depuis trois ans, même si des efforts et des réductions de charges ont été entrepris précédemment.

Malgré l'ensemble des éléments relatés au paragraphe 1 de la présente annexe (décroissance de l'activité, tensions de trésorerie, pertes accumulées...) les perspectives de croissance quant aux nouveaux produits commercialisés nous permettent d'établir les présents comptes sociaux selon le principe de la continuité d'exploitation.

En conséquence, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, la société pourrait avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels couvrant la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France pour l'établissement des comptes annuels ouverts à compter du 1er janvier 2005.

### 3.1 Immobilisations

#### 3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée de 5 ans. Au 30 juin 2019, ils s'élèvent à 436 476 € et ils correspondent aux frais d'achats de dessins auprès de designers.

Les amortissements des brevets sont pratiqués suivant le mode linéaire sur une durée de 10 ans. Les droits liés aux brevets, acquis par la société MASTRAD au moyen de redevances, sont comptabilisés en autres charges.

Au 30 juin 2019, les montants qui demeurent enregistrés au compte brevets, correspondent aux brevets acquis par la société Mastrad SA.

Le poste de Concessions, Brevets et droits similaires, dont la valeur brute totale est de 654 817 €, dont une augmentation de 37 779€ relative à divers films promotionnels.

Les brevets sont identiques à l'exercice précédent 2017-2018.

A la date du 30 juin 2019, aucune perte de valeur n'est à constater, en complément des amortissements pratiqués, au vu de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

### 3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée :

*Matériel industriel	5 ans
*Agencements	10 ans (stand sur 3 ans)
*Mobilier	5 à 10 ans (stand sur 3 ans)
*Matériel de transport	5 ans
*Matériel Informatique	5 ans

Au cours de l'exercice, des investissements en immobilisations corporelles ont été réalisés pour un total de 524 729 €. Ces investissements sont principalement constitués de :

- Matériels et outillages pour 337 585 €
- Informatique pour 17 675€ & les avances et acomptes concernant principalement de l'outillage industriel pour 169 469 €

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

### 3.1.3 Immobilisations financières

#### Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société MASTRAD détient au 30 juin 2019

- 100 % du capital d'ORKA pour un total de 14 970€,
- 100 % du capital de MASTRAD Inc. pour un montant de 500 000 \$,
- 100 % du capital de MASTRAD HONG KONG LIMITED, pour un montant de 10 000 HKD
- 25 % du capital de T.K.B, pour un montant de 2 055 603 €

Nous avons incorporé le compte courant ORKA ainsi que les intérêts de l'exercice dans le compte de participations et avons passé une dépréciation des titres de participations à hauteur de 1 375 300€.

Une dépréciation concernant les créances rattachées à des participations (emprunt obligataire) de TKB a été constatée suite à la procédure de sauvegarde soit 350 000€ sur l'exercice 2013-2014. (voir provision pour risques) La société TKB est actuellement en redressement judiciaire depuis le 21 avril 2017.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Ce principe justifie la non dépréciation des titres de participation à l'actif du bilan. Il en va de même des créances rattachées aux participations classées en comptes de Groupe 45 (cf ci-dessous en 3-3).

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garanties pour 224 683€ principalement lié au loyer (40k€) et à l'affacturage BNP FACTOR (30k€).

Il a été provisionné les cautions versées à la BNP et au CIC pour le compte de TKB pour un montant de 150K€.

## **3.2 Evaluation des stocks**

La valorisation des stocks est faite au coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ce coût est calculé à partir du prix de revient qui correspond :

- au prix d'achat en euro, au cours fixé pour la livraison,
- augmenté des droits de douane, et des frais de transport à la charge de l'entreprise jusqu'à l'entrée à l'entrepôt.
- pour les livres, des droits d'auteur forfaitaires sont ajoutés.

Les stocks sont dépréciés à 100% pour les produits défectueux, et à 30% pour les produits de second choix.

Les produits à rotation lente sont dépréciés à 10% pour les produits stockés pendant 18 mois, 20% pour 36 mois, 50% pour 54 mois, 75% pour 72 mois, 90% pour 90 mois et 100% s'il n'y a aucune rotation.

Au 30 juin 2019, le stock s'élève à 2 215 825€ ; la provision pour stock lent et défectueux est de 575 937€.

### 3.3 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Ce calcul tient compte des remboursements de l'assurance crédit.

Au 30 juin 2019, le poste clients s'établit à 1 157 319 € provisionné à hauteur de 324 022 €. Les nouvelles créances douteuses ont été provisionnées à hauteur de 25% de leur montant hors taxes pour une 1ère relance, 50% pour un retard de paiement d'un mois, 75% pour 1 mois et demi et 100% au delà.

Les créances antérieures sont provisionnées, en fonction du risque estimé, entre 50 et 100% de leur montant total hors taxes. Une provision pour les comptes clients TKB à hauteur de 258 099€ a été faite au cours des années antérieures.

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants des sociétés filiales qui s'élèvent à 512 291€ pour Mastrad HKG, 4 241 758€ pour Mastrad Inc, 907 360€ pour TKB et ORKA pour 10€, auxquels il convient de rajouter les intérêts courus sur comptes courants de 166 501€ pour l'ensemble des comptes courants.

Ces créances rattachées à des participations ne sont pas dépréciées selon un principe énoncé ci-dessus au 3-1-3.

La créance de 907 360 € détenue sur TKB est provisionnée à 100% depuis le 30 juin 2014.

Le solde restant étant constitué de créances sur l'Etat, d'impôts divers et de TVA.

Un emprunt obligataire a été émis en Novembre 2019 d'un montant de 499K€ remboursable en Novembre 2020 et un second à la même date d'un montant de 499K€ remboursable en Novembre 2021.

Au 30 juin 2018, reste un montant en principal de 40 K€ au titre de l'emprunt obligataire émis en Juillet 2017.

### **3.4 Valeurs mobilières de placement**

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 24,29 €. Elles sont constituées par un solde d'actions non distribuées dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions réservées aux salariés.

### **3.5 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent au 30 juin 2019 à 316 041€, elles correspondent principalement à des charges relatives au 1er semestre 2019.

### **3.6 Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

### **3.7 Provision pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges ont été constituées à hauteur de :

- 26 024€ pour écart de conversion sur les transactions en monnaies étrangères et essentiellement sur les échanges en Dollars.
- 175 000€ pour un litige avec CMP lié à une contre façon (160K€) ainsi qu'un litige avec une salariée (15K€)

### **3.8 Dérogations aux principes généraux**

#### **3.8.1 Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **3.8.2 Changements de méthode de présentation**

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 3.8.3 Informations complémentaires

#### EFFECTIF ET REPARTITION PAR SERVICE

effectif commerciaux-RD et Marketing			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	8	6	14
EMPLOYE	2	1	3
TOTAL	10	7	17

effectif back -Office			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	1	3	4
EMPLOYE	0	2	2
TOTAL	1	5	6

effectif Total			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	9	9	18
EMPLOYE	2	3	5
TOTAL	11	12	23

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

### 4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2019
Frais d'établissement et de développement	716 311	103 050			819 361
Autres postes d'immobilisation incorporelles	907 746	318 393		342 252	883 886
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>1 624 057</b>	<b>421 443</b>	<b>0</b>	<b>342 252</b>	<b>1 703 247</b>
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	83 381				83 381
Installations techniques, matériels et outillages	2 527 773	337 585			2 865 358
Matériel de transport	8 967				8 967
Matériel de bureau et informatique, mobilier	811 756	17 675			829 431
Emballages récupérables et divers					
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>3 431 877</b>	<b>355 260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 787 137</b>
Immobilisations corporelles en cours (1)					
<b>Total 3 Encours Corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acomptes	281 244	169 470		271 257	179 457
<b>TOTAL</b>	<b>5 337 178</b>	<b>946 173</b>	<b>0</b>	<b>613 509</b>	<b>5 669 842</b>

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

#### 4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2019
Frais d'établissement et de développement	505 125	63 422		568 547
Autres immobilisations incorporelles	589 306	26 912		616 218
<b>Total 1</b>	<b>1 094 431</b>	<b>90 334</b>	<b>0</b>	<b>1 184 765</b>
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	49 774	5 878		55 652
Installations techniques, matériels et outillages	2 223 854	177 151		2 401 005
Matériel de transport	8 039	929		8 967
Matériel de bureau informatique, mobilier	726 674	23 461		750 135
Emballages récupérables et divers		1 913 910		
<b>Total 2</b>	<b>3 008 341</b>	<b>207 418</b>	<b>0</b>	<b>3 215 759</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 102 770</b>	<b>297 752</b>	<b>0</b>	<b>4 400 524</b>

#### 4.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [5-3-3 Etat des provisions](#).



## 4.2 Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/06/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/06/2019	Provision	Valeur Nette au 30/06/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	2 452 355	2 998 258	1 632 988	3 817 625	3 430 903	386 723
Autres titres immobilisés	350 001			350 001	350 001	
Prêts et autres immobilisations financières	206 085	66 776	48 177	224 683	150 722	73 962
<b>TOTAL</b>	<b>3 008 440</b>	<b>3 065 033</b>	<b>1 681 164</b>	<b>4 392 309</b>	<b>3 931 626</b>	<b>460 684</b>

## 4.3 Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 30/06/2019
Matières premières			
Marchandises	2 215 825	575 938	1 639 887
Produits finis			
En-cours de production de biens	8 267		8 267
En-cours de production de services			
<b>TOTAL</b>	<b>2 224 092</b>	<b>575 938</b>	<b>1 648 154</b>

## 4.4 Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe [5-3-4](#) et [5-3-5](#) Etat des Provisions.

#### 4.5 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 7 842 855 € en valeur brute au 30/06/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>224 683</b>	<b>224 683</b>	<b>0</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	224 683	224 683	
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>8 033 407</b>	<b>8 033 407</b>	<b>0</b>
Clients	749 275	749 275	
Clients douteux	408 045	408 045	
Personnel et comptes rattachés	1 030	1 030	
Organismes sociaux	284	284	
Etat : impôts et taxes diverses	248 465	248 465	
Groupe et associés	5 809 324	5 809 324	
Débiteurs divers	85 707	85 707	
Charges constatées d'avance	316 041	316 041	
<b>TOTAL</b>	<b>7 618 171</b>	<b>7 618 171</b>	<b>0</b>
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

#### 4.6 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Créances clients et comptes rattachés	1 157 320	324 023	833 297	796 920
Autres créances	6 144 811	1 056 517	5 088 294	4 194 765
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL</b>	<b>7 302 131</b>	<b>1 380 540</b>	<b>5 921 591</b>	<b>4 991 685</b>

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2019	2018
Clients sociétés affiliées consolidées France	1 320 172	1 455 831
Clients sociétés mères et Divers		
Clients sociétés affiliées consolidées	4 697 207	4 518 551
Clients factures à établir Groupe		
<b>TOTAL</b>	<b>6 017 379</b>	<b>5 974 382</b>

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 3-3](#).

#### 4.7 Créances représentées par des effets de commerce

Les effets de commerce sont inclus dans le poste « Créances clients et comptes rattachés » :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Effets de commerce	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.8 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	24 625	72 179
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	3 086	30 425
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant	132 010	101 330
<b>TOTAL</b>	<b>159 721</b>	<b>203 934</b>

## 4.9 Comptes de régularisation

### 4.9.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 316 041 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Charges d'exploitation	316 041	331 647
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>316 041</b>	<b>331 647</b>

### 4.9.2 Ecart de conversion

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur au moment de l'opération.

Les créances, les dettes et les disponibilités figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture de l'exercice.

Lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants des créances ou des dettes en monnaie nationale qui ont été précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures.

- Lorsque la différence correspond à une perte latente, celle-ci est enregistrée au compte écart de conversion – Actif. Parallèlement, la perte latente entraîne la constitution d'une provision pour risque d'égale montant, non déductible fiscalement.
- Lorsque la différence correspond à un gain latent, celle-ci est enregistrée au compte Ecart de conversion – Passif. Le gain latent n'intervient pas dans la formation du résultat, Il est enregistré au passif du bilan.

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	13 424	Diminution des dettes	7 084
Augmentation des dettes	12 600	Augmentation des créances	36 957
<b>TOTAL</b>	<b>26 024</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 041</b>

## 5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### 5.1 Capital

Le capital est composé de 17 202 730 actions à 0,14 € de valeur nominale.

### 5.2 Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2018 :

Les comptes de l'exercice 2018 ont fait apparaître un résultat de 986 337 €.

Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce déficit a été affecté comme suit :

- le solde au poste « Autres réserves ».

### 5.3 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

#### 5.3.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises	Au 30/06/2019
Provisions pour litige prud'homal		175 000		175 000
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	121 002	26 024	121 002	26 024
<b>TOTAL</b>	<b>121 002</b>	<b>201 024</b>	<b>121 002</b>	<b>201 024</b>

### 5.3.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises	Au 30/06/2019
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	22 782		22 782	
<b>TOTAL</b>	<b>22 782</b>	<b>0</b>	<b>22 782</b>	<b>0</b>

### 5.3.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises	Au 30/06/2019
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	2 080 603	1 375 300	25 000	3 430 903
Provisions autres immos financières	477 946	22 776		500 722
<b>TOTAL</b>	<b>2 558 549</b>	<b>1 398 076</b>	<b>25 000</b>	<b>3 931 625</b>

#### 5.3.4 Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises	Au 30/06/2019
Matières premières				
Stocks défectueux	15 633	0	2 433	13 200
Stocks lents	608 476		45 738	562 738
<b>TOTAL</b>	<b>624 109</b>	<b>125 851</b>	<b>62 672</b>	<b>575 938</b>

#### 5.3.5 Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises	Au 30/06/2019
Poste : Clients douteux	53 882	12 481	439	65 924
Poste : Autres créances douteuses TKB	258 099	0	0	258 099
<b>TOTAL</b>	<b>311 981</b>	<b>12 481</b>	<b>439</b>	<b>324 023</b>

#### 5.3.6 Provisions pour dépréciation des autres créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises	Au 30/06/2019
Poste : Compte courant ORKA	1 341 588	12 586	1 354 164	10
Poste : Compte courant TKB	907 360	0	0	907 360
<b>TOTAL</b>	<b>2 248 948</b>	<b>12 586</b>	<b>1 354 164</b>	<b>907 370</b>

## 5.4 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 807	1 807		
Autres emprunts obligataires	1 039 996	40 000	999 996	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	2 666	2 666		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 160 727	1 160 727		
Personnel et comptes rattachés	66 967	66 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 777	105 777		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	35 700	35 700		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	113 100	113 100		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 283	6 283		
Autres dettes	540 948	540 948		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>3 073 969</b>	<b>2 073 973</b>	<b>999 996</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 005 331			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	70 203			



## 5.5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Fournisseurs Groupe		
Fournisseurs France	638 114	457 116
Fournisseurs Etrangers	358 892	471 896
Effets à Payer autres que le Groupe		
Effets à payer Groupe		
Fournisseurs factures non parvenues	163 720	186 977
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>1 160 726</b>	<b>1 115 989</b>

## 5.6 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 160 727	1 115 989
Dettes fiscales et sociales	321 543	397 145
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	1 807	6 674
Autres emprunts obligataires	1 039 996	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 666	4 143
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic : )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 532	31 373
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	547 231	816 931
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>3 076 501</b>	<b>2 472 255</b>

## 6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2019		Exercice 2018
	France	CEE + Export	
Ventes de marchandises	3 339 332	1 477 329	4 816 661
Ventes de produits finis	-27 133	-13 741	-40 874
Production vendue de services	80 969	39 793	120 762
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 393 168</b>	<b>1 503 381</b>	<b>4 896 549</b>
%	69,30 %	30,70 %	100,00 %

## 6.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Production stockée		
Production immobilisée	131 167	86 936
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	52 027	73 167
<b>TOTAL</b>	<b>183 194</b>	<b>160 103</b>

## 6.3 Transfert de charges

La société Mastrad SA a facturé au titre de la répartition des frais généraux entre les sociétés du groupe (frais de personnel, charges sociales, loyer, royalties) :

- 15 519€ HT à la société Mastrad Finance.
- 38 552€ HT à la société Mastrad Inc.

Ces sommes sont comptabilisées au compte 7088.....

## 6.4 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 144 330 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 726 644</b>	<b>557 638</b>
Produits financiers de participations		21 019
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	168 539	132 787
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 537 633	380 332
Différences positives de change	20 472	23 500
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 582 314</b>	<b>419 298</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 436 707	269 297
Intérêts et charges assimilées	70 340	63 348
Différences négatives de change	27 701	86 654
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	47 566	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>144 330</b>	<b>138 340</b>

## 6.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -153 847 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>113 302</b>	<b>229 596</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	113 302	229 596
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>267 149</b>	<b>137</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92 149	6 769
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	175 000	-6 632
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-153 847</b>	<b>229 459</b>

## 6.6 Impôt sur les bénéfices

La société MASTRAD est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société MASTRAD .

### 6.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL		0	299 102			-68 442	-1 051 721

		Exercice 2019
Bénéfice comptable de l'exercice		
1.	Réintégrations fiscales	1 610 481
2.	Déductions fiscales	259 657
<b>Détermination du résultat fiscal</b>		
		<b>BENEFICE</b>
		<b>DEFICIT</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		299 102
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		299 102
<b>RESULTAT FISCAL</b>		<b>0</b>

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

#### 6.6.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2019
Résultat de l'exercice	
- Impôt sur les bénéfices	
- Crédits d'impôts :	0
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	
réduction d'impôt en faveur du mécénat	
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
autres imputations	
<b>Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)</b>	<b>0</b>
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	0
<b>Résultat hors dispositions fiscales</b>	<b>0</b>

## 7 INFORMATIONS DIVERSES

### 7.1 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SA MASTRAD 34 Boulevard de Picpus 75012 PARIS - FRANCE.

### 7.2 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
MASTRAD INC (USA)	100	100%	- 5 229 398 USD	- 784 161 USD
MASTRAD HK (HONG KONG)	9999	100%	- 124 698 HKD	62 643 HKD
TKB	2 364 918	25%	NON ETABLI	NON ETABLI
ORKA SAS (FR)	1 497	100%	- 1 968 €	- 16 908 €

### 7.3 Rémunération Commissaires aux comptes :

Les honoraires payés sur l'exercice 2018/2019 s'élèvent à 36 720€ TTC.

## 7.4 Engagements sur le personnel

### 7.4.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Au niveau des comptes sociaux, Mastrad SA ne comptabilise pas de provision retraite.

Cependant, une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée au niveau des comptes consolidés pour un montant de 19 376€.

### 7.4.2 Participation des salariés

En application des articles L.3321-1 et suivants du code du travail, il est institué un régime de participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une réserve de participation positive.

### 7.4.3 Cessions de droits

#### ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE CESSION DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE INTERVENUS ENTRE LA SOCIETE ET 2 AUTEURS :

La signature de 2 contrats de cession de droits de propriété intellectuelle, à effet du 1er octobre 2005, qui remplacent les contrats existants, auxquels sont adossés des pactes de préférences au bénéfice de la société MASTRAD, donnent lieu à une rémunération qui varie de 0,50 % à 2 % du chiffre d'affaires réalisé à partir des produits créés par les auteurs intervenant conjointement ou séparément.

Date d'arrête	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 408 382	2 061 493	1 349 306	884 129	884 129
Nombre d'actions					
- ordinaires		14 724 951	9 637 902	6 315 206	6 315 206
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 859 079	5 054 031	6 614 454	9 278 835	11 176 169
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-784 465	-851 979	-1 044 095	-685 189	-1 243 013
Impôts sur les bénéfices	-68 442	-95 080	-75 015	-83 929	-103 724
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	335 698	229 438	2 371 564	336 904	-1 184 767
Résultat net	-1 051 721	-986 337	-3 340 644	-938 164	45 479
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	-0,05	-0,1	-0,1	-0,18
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	-0,07	-0,35	-0,15	0,01
Dividende attribué	0	0	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés		24	24	31	41
Masse salariale	816 866	948 383	981 564	1 313 079	1 742 557
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	348 630	400 604	372 969	529 548	620 632



SARL J. GRENOUILLET  
56, rue du Faubourg Saint Antoine  
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD  
107, boulevard Raspail  
75006 - PARIS

**MASTRAD**

Société Anonyme  
Au capital de 2.408.382,20 Euros

32bis/34, boulevard de Picpus  
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

\*\*\*\*\*

**COMMISSARIAT AUX COMPTES**

de

**l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPECIAL**

**MASTRAD S.A.**

Société Anonyme

Au capital de 2.408.382,20 Euros

32bis/34, boulevard de Picpus

**75012 - PARIS**

RCS PARIS 394 349 773

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 30 juin 2019**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution , au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

\* \* \*

\*

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'une convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des associés en application des dispositions visées à l'article L. 225.38 du Code de Commerce.

### Convention conclue avec la société SAJOMA

Le conseil d'administration du 31 janvier 2019 a autorisé cette convention qui intervient dans le cadre du développement de gamme des instruments de contrôle de température connectés, Mastrad devant faire appel à des prestataires externes pour tout ce qui concerne les applications mobiles et en particulier il s'agit de prestations UX/UI maquettage et assistance pour l'amélioration et le développement d'une nouvelle version de l'application meat it avec refonte de l'ensemble de l'interface utilisateur de l'application.

Le montant annuel des honoraires pour les prestations de la société SAJOMA est fixé à 21.600 euros HT.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

\*           \*

\*

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Bail commercial SCI BELUGA - MASTRAD

Le conseil d'administration du 7 juillet 2017 a autorisé la modification du bail avec effet au 26 janvier 2017 commercial entre la SCI BELUGA et MASTRAD portant sur des locaux à usage de bureaux. La surface louée étant désormais de 520 m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent 9 parkings. Le prix du loyer annuel est fixé à 169.378,99 € HT pour les bureaux et les parkings et les charges annuelles à 18.198,26 € HT ; la taxe foncière est de 2.854,63 €.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019, BELUGA a facturé Mastrad SA 229.378,83 € TTC à titre de loyer (charges comprises).

Administrateurs concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu.

#### Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Un contrat, approuvé par une décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2006 et amendé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2007, a été signé en date du 11 avril 2006, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005, entre Monsieur Mathieu Lion et la société, qui remplace le contrat du 8 janvier 2004 ainsi que son avenant du 5 octobre 2005.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005, les taux de rémunérations perçues par Monsieur Mathieu Lion étaient les suivants :

- au titre des droits d'auteur :
  - 0,1% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est co-auteur,
  - 0,2% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est l'auteur unique.

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit :

- 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est co-auteur
  - 1% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est l'auteur unique
- au titre de ses inventions :
    - 0,4% du prix de vente au public Hors Taxes des produits couverts par un brevet

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit 2% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits.

Le conseil d'administration du 17 juin 2011 a autorisé la modification suivante :

« 1% du prix de vente public en qualité d'inventeur et 0.5% du prix de vente public en qualité de co-inventeur au lieu de 0,4% actuellement. » Cette disposition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2016 a modifié le taux de royalties comme suit :

A titre d'inventeur ou co-inventeur : 3% CA HT sur les produits protégés par brevets

A titre d'auteur ou co-auteur : 1% CA HT sur les produits protégés par modèle

Le conseil d'administration du 31 janvier 2019 a modifié la rémunération au titre de ses droits d'auteur de manière à ce qu'elle soit la même qu'il soit auteur ou co-auteur, à savoir 1 % du PVP.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2019, les redevances sur brevets facturées par Monsieur Mathieu Lion à Mastrad s'élèvent à 58.617,11 € HT en ce qui compris une régularisation de sommes dues au titre de l'exercice précédent.

Les droits d'auteur sur modèles au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 25.578,13 € HT au niveau de Mastrad.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Le conseil du 20 septembre 2016 avait modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés, celle-ci faisant l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et détaillée dans le rapport de gestion.

Le conseil du 31 janvier 2019 a de nouveau modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés. Celle-ci fait l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et est détaillée dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 16 octobre 2019



Jean GRENOUILLET  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Paris